VILLE DE SARREGUEMINES

PROCES VERBAL

DE LA 36eme SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 SEPTEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la 35ème séance du Conseil Municipal
2. Rapport d'activité 2023 du délégataire des parcs de stationnement
3. Rapport d'activité 2023 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique
4. Rapport d'activité 2023 du délégataire du réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines
5. Rapport d'activité 2023 du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch
6. Taxe sur les friches commerciales – année 2025
7. Modification de l'AP-CP : Mise en accessibilité des bâtiments (16ERPTRA30)
8. Mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal de Territoire : convention de reversement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire
9. Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE
10. Actualisation des effectifs
11. Apprentissage
12. Revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) attribuée aux enseignants artistiques territoriaux
13. Adhésion à l'association « CILAC » - Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel -
14. Adoption du Projet d'Etablissement 2024-2030 du Conservatoire
15. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Ludothèque
16. Aide de 5 000 € à Yann Schrub pour sa qualification aux JO Paris 2024
17. Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association « Sarreguemines Jump »
18. Participation au groupement de commandes « Fourniture et acheminement de gaz et prestations associées » mis en place par le Département de la Moselle avec l'appui de Moselle Agence Technique (MATEC)
19. Contrat avec l'éco-organisme ALCOME dans le cadre du projet "Ville Zéro Mégot"
20. Rapport de suivi de l'artificialisation des sols sur la Commune de Sarreguemines
21. Cession de la parcelle cadastrée section 59 numéro 134 aux époux MUNSCH
22. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)
23. Divers

Par convocation en date du 09 septembre 2024, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 23 septembre 2024, à partir de 18 h 00 dans la salle du Conseil Municipal, pour sa 36ème séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc ZINGRAFF,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER (jusqu'au point n°15), Durkut CAN (à partir du point n°2), Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN (jusqu'au point 15), Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER (jusqu'au point n°18), Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration :

- Christine CARAFA à Carole DIDIOT
- Jean-Jacques WEBER à Jean-William FISCHER
- Dominique LIMBACH à Bernadette NICKLAUS
- Dominique VILHEM-MASSING à Corinne THINNES
- Durkut CAN à Sayah KHARROUBI jusqu'au point n°1
- Audrey LAVAL à Sébastien JUNG
- Alain DANN à Isabelle PETER (à partir du point n°16)
- Stéphanie BEDE-VOLKER à Flore TITEUX (à partir du point n°16)

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc EBERHART, Directeur Général des Services, KACED, Directeur de Cabinet, ATAMANIUK, Directeur des Affaires Culturelles, ALBERTUS, Directeur Vie Associative et Administration Générale, LIEBGOTT, Directrice Vie Familiale, BENOIT, Directeur du Conservatoire, BITSCH, Directeur de la Communication, CAHN, Manager de Centre-Ville, CAMILLO, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, DEDDOUCHE, Directrice des Finances, DEIANA, Responsable du Service Aménagement et Urbanisme, DORMOY, Directrice des Ressources Humaines, HANRIOT-FEY, Responsable du Service des Marchés Publics, LANNO, Responsable du service mutualisé SCIC, HODY, Responsable du Service Réglementation du Domaine Public, MEYER , Responsable des Sports, ROTH, Responsable Jeunesse, KRUCHTEN, Responsable des Affaires Juridiques, GIORGIEVIC, Responsable du Service Vie des Assemblées/Accueil/Courrier.

***Monsieur le Maire** espère que chacun a profité de l'été et est de retour en pleine forme et plein d'énergie pour affronter cette rentrée.*

*Monsieur **Maxime TRITZ** procède à l'appel des conseillers municipaux.*

***Monsieur le Maire** a une pensée pour deux personnalités de la vie municipale Sarregueminoise disparues ces derniers jours, sans oublier tous les autres. Il y a tout d'abord Christian KIENY, notre Architecte de la Ville pendant 34 ans, qui a pratiquement effectué toute sa carrière à Sarreguemines, "au service de la Ville, la mémoire vive de tout ce qui concerne l'architecture et l'urbanisme de la ville et qui a vaillamment lutté jusqu'au bout, jusqu'à il y a quelques jours. Nous lui devons beaucoup à Sarreguemines et il a marqué de son empreinte indélébile notre ville. On ne peut regarder le moindre bâtiment, la moindre rue, sans que cela porte sa trace. Avec beaucoup de culture et d'empathie pour les Sarregueminois. Et son engagement d'ailleurs s'est traduit encore au-delà de la retraite, par des missions que nous lui avons confiées qu'il a toujours réalisées dans les meilleures conditions. Quant à Nicolas BEHR, certains s'en souviennent. Il a été le dernier Maire de Folpersviller, il a eu la rude tâche de préparer l'évolution c'est-à-dire de passer d'une commune, d'un village de Folpersviller à la Ville de Sarreguemines, un mouvement qui s'est effectué également à Welferding, à Neunkirch. Et comme dans beaucoup d'endroits, les villes se sont agrandies de cette manière-là. Nicolas BEHR a été à la commande et il a suivi ensuite la question municipale en intégrant le Conseil Municipal de Sarreguemines dans lequel il a été extrêmement actif. Là aussi, c'est quelqu'un qui a continué, au-delà de sa retraite, à s'intéresser aux questions de la Ville. Il a été un de nos interlocuteurs permanents tout*

au long de ces dernières années et ici dans ce Conseil, son action s'est un petit peu poursuivi, s'est poursuivie pendant un certain temps à travers Dominique GEY, notre collègue et ami qui nous a quitté lui aussi il y a peu, qui était son gendre bien sûr". Monsieur le Maire propose pour eux, mais sans oublier tous les autres, une minute de silence.

Puis, il a une pensée pour tous ceux qui se sont illustrés au cours de cet été dans le domaine des arts et de la chanson. Il évoque notamment Loan, dans le cadre de The Voice Kids, qui est encore en course pour les demi- finales. "Il y a un nid de chanteurs et de talents de la chanson chez nous, on pense bien sûr à tous ceux qui se sont déjà illustrés, on pense à Lisa, on pense à Erza. Vous vous souvenez y a un certain nombre d'années, y a une filiation là, y a un talent chez notre jeunesse qui fait plaisir à voir et à entendre".

Ensuite, il évoque le volet sportif ayant animé l'été. Michel MUNSCH, un habitué des podiums, a eu l'honneur de porter la flamme paralympique à Amnéville. C'est également lui qui a embrasé le flambeau à l'issue du parcours. C'est un grand honneur et une grande reconnaissance pour lui, à la hauteur de sa saison exceptionnelle et de son admirable parcours.

Il cite également Assia TOUATI qui n'a pas été aux Jeux olympiques sous les couleurs de Sarreguemines mais qui est une Sarregueminoise. Il témoigne avoir eu l'occasion de lui remettre très souvent des distinctions et des coupes. Elle termine son parcours de sportif par cette sélection aux Jeux olympiques avec beaucoup de plaisir.

Il évoque Jamal VALIZADEH, qui est un lutteur de l'équipe des réfugiés, statut un petit peu particulier à Sarreguemines et licencié à l'ASS Lutte. Il amène également à ce club toute sa compétence. Qualifié pour les Jeux olympiques, donc sans la couleur, il a été un participant très actif. Au niveau de la lutte on retiendra aussi le nom d'Eric CIRK, d'une part parce qu'il a accompagné Jamal lors des Jeux Olympiques mais aussi pour son engagement citoyen, sportif et associatif dans les quartiers Politique de la Ville. Pour cet engagement inébranlable le Préfet de la Moselle lui a décerné un diplôme honorifique.

Tout comme Madame SUJETTI d'ailleurs, du quartier de Beausoleil et que tout le monde connaît à Beausoleil. Il félicite les deux récipiendaires qui méritent aussi toute notre admiration.

Puis, il retrace le parcours de Yann SCHRUB. Ce dernier a couru hier les cinq kilomètres de la course des mousquetaires. Aux Jeux Olympiques, il était engagé sur 10 000m et 5 000m. Sur 10 000m ça été un peu difficile mais il s'est rattrapé sur les 5000m terminant à la 12ème place. Yann a été à la hauteur de sa réputation même si, à ce niveau-là, ce n'est évidemment pas facile. La banderole de Cédric SCHRAMM était une fois de plus visible un peu partout, et notamment au pied de la Basilique du Sacré Coeur où "ça avait fière allure".

Quant à Aurélie MULLER, elle n'a pas participé. En tant que championne, on connaît son parcours avant le moment des JO. Elle était néanmoins au micro de France Télévision et nous a permis de voir qu'elle avait aussi un discours à la hauteur de sa natation. Au rang des bénévoles, des dévoués et des engagés dans le sport, il cite Anne et Christian GOEPFERT qui étaient présents aux JO en qualité de juge et qui n'ont pas ménagé leur peine, là aussi pour que les JO se passent dans les meilleures conditions en ce qui concerne l'arbitrage. Il remarque le nombre de Sarregueminois impliqués dans cette question des JO. S'adressant à Monsieur l'Adjoint en charge des Sports, il estime que nous méritons nos deux lauriers de Ville Active et Ville Sportive que nous avons, que nous avons regagné cette année, et obtenu, une fois de plus, avec les honneurs.

Concernant la ligne sportive, Monsieur le Maire mentionne les manifestations organisées par le service Jeunesse, Cohésion Sociale et Santé dans le cadre d'Octobre Rose. Dès le mercredi 02 octobre, toute une série de rendez-vous et d'animations sont prévus. Le programme détaillé est en ligne sur Sarreguemines.fr. Il tient à remercier, là aussi, le service totalement dévoué à cet engagement-là.

En outre, ce qui est d'actualité cet automne, c'est le souvenir des bombardements survenus le 10 octobre 1943 ayant laissé des traces extrêmement profondes dans la mémoire et dans la vie des Sarregueminois. "Puisque vous savez que c'est le 04 octobre 1943 que le pensionnat, notamment, a été bombardé, ce qui va donner lieu à un certain nombre de moments de commémoration".

Une exposition est prévue au mois de décembre, les 7 et 8. Cette fois-ci, c'est plutôt la libération de Sarreguemines qui sera l'objet de notre retour en arrière. "Ces événements vont prendre quelques moments très agréables au cours de cet automne, même si ce qu'on va évoquer ne sera pas toujours simplement un moment de plaisir, mais je crois que c'est important de se retrouver pour commémorer et pour se souvenir ensemble de ce qui a fait là aussi notre ville et peut être que à ce moment-là ressortira encore plus notre participation à la résilience de notre ville".

*Monsieur **François BOURBEAU** souhaite féliciter les équipes de la Ville qui ont mis en place le système de délibération dématérialisé et "je suis ravi de pouvoir l'utiliser aujourd'hui. Je pense que c'est intéressant aussi de le dire".*

***Monsieur le Maire** souligne cette nouveauté de rentrée. On est passé à une autre dimension de notre Conseil qui nous permettra d'économiser du papier et d'être bien plus économe à bien des niveaux. Les personnels se sont occupés de notre formation. Tous les élus ont droit, ont eu droit à une formation appropriée. "Le Conseil dématérialisé à titre expérimental, mais en tout cas, est lancé. Nous allons voir et nous espérons bien sûr que cela va nous donner entièrement satisfaction, même si au début, bien sûr, cela peut donner quelques moments d'appréhension. Mais bon, ceci dit, à la Communauté d'Agglo, un certain nombre ont déjà bien pris le pli et dans d'autres instances aussi. Donc il n'y a pas de raison que cela ne puisse fonctionner ici". Il remercie tous ceux qui ont déjà apporté leur participation à toute la technicité mise en place.*

*Monsieur **François BOURBEAU** énonce que la solution est moins chère que celle de la Communauté d'Agglomération.*

***Monsieur le Maire** rejoint Monsieur BOURBEAU. Notre système n'est pas forcément le plus répandu mais, effectivement, ceux de la Région et de la Communauté d'Agglomération sont plus chers. «Il nous appartient maintenant de nous en emparer et de nous en servir de la meilleure manière".*

1. Approbation du procès-verbal de la 35ème séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la 35ème séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Approuve : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN (par procuration), Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX,

Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER,
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Le procès-verbal de la 35ème séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024.

2. Rapport d'activité 2023 du délégataire des parcs de stationnement

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, il est présenté au conseil municipal une synthèse du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Sté INDIGO Infra, délégataire des parcs de stationnement.
Le présent rapport ainsi que les comptes de résultat INDIGO Infra ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux, le 12 septembre 2024 et adressés à l'ensemble des conseillers municipaux.
Le rapport d'activité complet peut être consulté à tout moment au service de la réglementation du domaine public.
Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ce rapport d'activité.

---

*L'ordre du jour ayant été modifié en ce qui concerne la présentation des rapports d'activité des délégataires de service public, Monsieur **Sébastien JUNG** présente les représentants d'INDIGO à Messieurs Jimmy BRASSEUR, Responsable du District Lorraine Nord et Mathieu LANOTTE, Directeur Régional. Il s'agit de l'avant dernier rapport présenté puisqu'à partir du 31 décembre 2024, il n'y aura plus qu'une seule délégation de service public pour les parkings et la voirie. Ce soir cette future fusion est déjà anticipée avec la présentation d'un rapport commun.*

*Messieurs **Jimmy BRASSEUR et Mathieu LANOTTE**, présentent les rapports d'activité parkings et voirie 2023 en abordant successivement :*

- pour les parkings :

** les caractéristiques du contrat : signature, échéance, nombre de places dans chaque parc, les différents avenants*

** les services : les différents moyens de paiement et d'accès, les services aux clients*

** les événements → du Carré Louvain : remplacement de la barre de gabarit de l'entrée du parking, infiltration d'eau dans le centre commercial – condamnation de quelques places*

→ du Moulin : quelques actes de vandalisme

** les travaux dans les deux parcs : remplacement de l'ensemble des poubelles*

→ du Moulin : remplacement en août de la barre de gabarit au niveau de l'entrée Europe, remplacement de la boucle de détection de l'entrée Europe en juillet, suite à l'incendie de 2022 – décontamination réalisée en février, consolidation structurelle de certaines poutres réalisée par la Ville
** Veille de la structure et préconisation de travaux :*

→ du Carré Louvain : à la suite des différentes infiltrations, surveiller l'état du flocage et procéder à une réinjection au niveau des parties manquantes

→ du Moulin : étanchéité et revêtement à refaire sur les terrasses du parking, remplacement des joints de dilatation à prévoir

** chiffre d'affaires et fréquentation :*

→ du Carré Louvain : augmentation de 38,3 % entre 2021 et 2023 du chiffre d'affaires global
augmentation de 27,5 % entre 2021 et 2023 de la fréquentation

** les principales évolutions des fréquentations horaires du Carré Louvain entre 2022 et 2023 : au global sur l'année, proche de l'équilibre, + 1 %, les cinq premiers mois sont en hausse, novembre est en hausse. Au niveau des explications : reprise lente après les années COVID, dernier trimestre 2022 impacté par des travaux de rénovation du chauffage urbain sur la chaussée de Louvain.*

** les recettes horaires et leurs principales évolutions entre 2022 et 2023 : annuelle + 10 %, explications : augmentation des tarifs horaires au 1er juin 2022, impact positif sur le 1er semestre 2023, augmentation de la fréquentation sur le 2ème semestre 2023.*

→ du Moulin : augmentation de 12,5 % entre 2021 et 2023 du chiffre d'affaires global
baisse de 9,6 % de la fréquentation entre 2021 et 2023

** les principales évolutions des fréquentations horaires du Moulin entre 2022 et 2023 : annuelle – 4 % sur l'année, excepté juin, baisse de janvier à septembre. Au niveau des explications : baisse chronique de la fréquentation d'année en année, des places étaient toujours condamnées suite à l'incendie de 2022, 10 jours de travaux de dépollution avec niveaux condamnés en février 2023, dernier trimestre 2022 impacté par des travaux de chauffage urbain.*

En ce qui concerne les recettes au parking du Moulin entre 2022 et 2023, elles sont à l'équilibre et s'expliquent par une augmentation des tarifs horaires au 1er juin 2022. Concernant les fréquentations des abonnés entre 2022 et 2023, il est constaté une hausse de 4 % qui s'explique par la reprise progressive des abonnements depuis janvier 2022. S'agissant des recettes des abonnés entre 2022 et 2023, on constate une augmentation de 9 % qui s'explique par l'augmentation des tarifs au 1er juin 2022 et la hausse du nombre d'abonnements.

Enfin, les comptes d'exploitation font apparaître les résultats suivants :

CARRE LOUVAIN

Résultat NET :	*-165 948 €*
Produit exploitation	*+ 97 577 €*
Charges exploitation	*-239 164 €*

DU MOULIN

Résultat NET :	*34 011 €*
Produit exploitation	*+136 017 €*
Charges exploitation	*-77 602 €*

Résultat NET GLOBAL
-131 937 €
Le bilan financier reste déséquilibré sur ce contrat
Surveiller sur 2024 l'impact que pourrait avoir pour les parkings, le renforcement du contrôle du stationnement en voirie

*- **pour la voirie** :*

** les caractéristiques du contrat : signature, début, échéance*

** les services : l'application INDIGO NEO qui permet de payer son stationnement en parking et en voirie. L'application EASYPARK vient compléter l'offre mobile.*

** chiffre d'affaires et fréquentation entre 2021 et 2023 : baisse de 13,1 % du chiffre d'affaires global, baisse de la fréquentation de 16,7 %*

** l'analyse de l'activité voirie fait apparaître :*

- des recettes en très net recul en 2023, -10% par rapport à 2022.

Les causes sont identiques à celles évoquées en 2022 :

- *Travaux de rénovation de la Vieille Ville avec le déplacement du marché.*
- *Équipe de contrôle peu ou pas présente*

La gestion de la surveillance a été confiée à la société Streeteo en novembre 2023.

Il a été constaté une évolution des recettes sur décembre 2023 de +10% comparé à 2022, à confirmer sur 2024.

Enfin, le compte d'exploitation fait apparaître le résultat suivant :

VOIRIE

Résultat NET :	*+13 135 €*
Produit exploitation	*+110 213 €*
Charges exploitation	*-73 034 €*

Bilan et perspective :

Baisse du résultat net en 2023 (-56%) soit -17 262 € principalement due à la baisse des recettes (-18%) soit – 23 821 €.
La présence de STREETEO depuis novembre 2023 devrait permettre pour 2024 de retrouver une meilleure rotation, un meilleur taux de respect et des recettes en hausses.

*Monsieur **Sébastien JUNG** remercie Messieurs BRASSEUR et LANOTTE.*

*Monsieur **François BOURBEAU** félicite les représentants d'INDIGO. Les rapports sont clairs, précis et la transparence financière est particulièrement appréciée. Il interroge concernant l'augmentation des frais de personnels de 42 % entre 2002 et 2023 ainsi que le triplement de la rubrique électricité-fluide.*

*Monsieur **Mathieu LANOTTE** demande si la question porte sur la partie personnels ou si la ligne intérim est intégrée.*

*Monsieur **François BOURBEAU** rétorque que ces deux lignes sont liées, personnels et intérim.*

*Monsieur **Mathieu LANOTTE** souligne qu'en 2022 une longue absence a été remplacée par de l'intérim ; ce qui fait que les frais de personnel baissent et l'intérim augmentent significativement.*

*Monsieur **François BOURBEAU** : "non mais je vous parle au global, cumulé".*

*Monsieur **Mathieu LANOTTE** propose de noter la question et de répondre ultérieurement.*

*Monsieur **François BOURBEAU** approuve cette démarche et interpelle concernant l'électricité-fluide.*

*Pour l'électricité-fluide, Monsieur **Mathieu LANOTTE** répond qu'il y a eu une très forte augmentation du contrat. "Comme toutes les collectivités, on a eu une augmentation de tarif qui est de l'ordre de 150% approximativement". Cela explique déjà une grande partie et la hausse peut s'expliquer aussi par plus de ventilation ainsi que d'autres travaux. Egalement, une robe chauffante se situe à l'entrée du parking.*

*Monsieur **François BOURBEAU** remercie Monsieur LANOTTE.*

*Madame **Bernadette HILPERT** revient sur la question de la maintenance et notamment le joint d'étanchéité. Elle demande si les travaux sont prévus et dans quels délais.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** répond qu'une attention toute particulière sera portée au cahier des charges du futur délégataire. Les travaux d'étanchéité seront aux frais de la Ville et la réalisation des travaux s'effectuera dans un délai court, au courant de l'année 2025. "Nous sommes conscients effectivement que le plateau supérieur du parking du Moulin doit être fait".*

*Madame **Nicole MULLER-BECKER** confirme que la dalle du haut est en mauvais état avec des trous énormes. Beaucoup d'utilisateurs se plaignent et les travaux sont véritablement nécessaires courant de l'année 2025. "Je trouve que le parking du Moulin nécessite vraiment une attention toute particulière. Certainement le parking du Carré Louvain également, mais le Moulin est dans un état plus préoccupant".*

*Monsieur **Sébastien JUNG** répond qu'il est plus ancien, qu'il y a beaucoup d'abonnés et qu'il est ouvert 7 jours sur 7, ce qui n'est pas le cas du Louvain pour le moment.*

*Madame **Nicole MULLER-BECKER** rejoint les données exposées relatives à l'augmentation des abonnés sur le parking du Moulin, seul parking proposant un abonnement.*

Egalement, elle constate un mouvement vers les parkings et salue ces initiatives. Toutefois, il y a lieu de les entretenir de façon à ce que le client soit satisfait.

*Monsieur **Sébastien JUNG** avance que le prochain délégataire aura des travaux à accomplir ainsi que la Ville de Sarreguemines, comme l'étanchéité précédemment évoquée.*

*Monsieur **Marc FELD** remercie pour la présentation du rapport. Il souligne qu'en début d'année les contrôles en voirie ont été transférés aux équipes privées dans le cadre du contrat de délégation. Aussi, les éléments présentés n'en tiennent pas compte. Il interroge quant à des premiers retours liés à l'évolution de ces contrôles. En effet, un certain nombre de nos concitoyens ont bien constaté qu'il y avait une réalité des contrôles. Il expose s'être personnellement acquitté de forfaits post stationnement. De plus, il interpelle concernant le traitement des recours introduits. Enfin, ultérieurement il soulignera une situation sur un parking.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** répond qu'effectivement le contrôle du stationnement payant en voirie a été transféré à une société qui s'appelle la société Streeteo. Il imagine qu'il y a un rapport qui interviendra comme c'est le cas aujourd'hui pour Indigo. Il mentionne que les chiffres présentés par Indigo en 2025 pour l'année 2024 seront différents. Le stationnement a toujours été payant à Sarreguemines. En consultant les archives, il ressort que depuis 1973 le stationnement est payant. Il rajoute que nous avions une Police Municipale en effectif réduit qui avait préalablement la mission du contrôle du stationnement payant. L'équipe se compose aujourd'hui de 6 agents qui terminent leur formation. Aussi, très rapidement on aura à nouveau une équipe plus étoffée qui pourra se concentrer sur d'autres missions dans la mesure où maintenant c'est Streeteo qui est chargé du contrôle. Il reconnait qu'au début de cette période un peu plus de contrôles et de verbalisations ont été effectués qu'au préalable puisque nous partions presque d'un constat où nous n'avions plus de verbalisations à une verbalisation un peu plus poussée. Les automobilistes doivent prendre en compte que le stationnement à Sarreguemines est payant et le défaut de paiement entraîne une verbalisation. Enfin, il confirme avoir été verbalisé également. Prochainement, sera présenté par Streeteo un rapport avec les données chiffrées détaillées.*

*Monsieur **Marc FELD** revient sur sa deuxième question à savoir le traitement des recours prévu localement.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** explique comment sont gérés les RAPO. Tout d'abord, il existe une sorte de doctrine, une règle du jeu, un mode d'emploi entre Streeteo et la Ville de Sarreguemines. "Il y a des règles à respecter, notamment pour les véhicules de secours, mais c'est tout à fait logique pour les médecins qui peuvent intervenir". Ensuite, quand la doctrine est respectée, c'est Streeteo qui gère directement la gestion de ces RAPO. En cas de difficulté, le service Réglementation de la Ville de Sarreguemines a la main sur les RAPO et répond avec beaucoup de bon sens et de bienveillance aux doléances des usagers. Quand la doctrine est respectée, elle est appliquée. Puis si vraiment effectivement on constate que la personne a fait preuve de mauvaise volonté, malheureusement le RAPO n'est pas accepté, un avis défavorable est émis et transmis à Streeteo qui se charge ensuite de la correspondance. Enfin, au service Réglementation une personne peut répondre à toutes les questions.*

*Monsieur **Marc FELD** comprend que toutes les réclamations arriveraient systématiquement au service Réglementation.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** répond par l'affirmative quand la doctrine, les règles mises en place dès le départ, sont respectées. Il donne un exemple très simple pour lequel on peut avoir un doute lorsqu'il s'agit d'une personne détentrice d'une carte PMR avec la précision du stationnement gratuit. En effet, il arrive parfois que la carte n'est pas très visible sur le pare-brise. Dans ce cas, la personne fournissant des éléments complémentaires voit son RAPO accepté. C'est vraiment l'exemple le plus régulier traité au service Réglementation.*

*Monsieur **Marc FELD** déclare ne pas poser ces questions par hasard et souhaite partager son expérience. Au niveau du parking de La Poste, une dizaine de places réservées 15 minutes sont matérialisées. En déposant un courrier en une dizaine de minutes, il a été verbalisé. Ayant contesté le forfait post stationnement, le recours a été rejeté. Il comprend dès lors qu'une famille qui va déposer un enfant au conservatoire, qui va déposer un courrier à La Poste serait verbalisée comme lui et verrai son*

recours rejeté. Il suggère une réflexion de manière à aménager différemment ces places ou modifier la doctrine ou que les recours soient traités.

*Monsieur **Sébastien JUNG** signale avoir suivi le dossier de Monsieur FELD. En fait, la verbalisation s'est opérée, non pas sur une place 15 minutes mais sur une place de stationnement en face de l'ancien match. De plus, l'agent verbalisateur, quand il passe au moment où vous êtes au bureau de poste, ne peut pas savoir que vous êtes en train de déposer un courrier. La voiture était vide, il n'y avait pas de ticket, donc la verbalisation s'est malheureusement effectuée. "Effectivement, vous avez raison, dans le cahier des charges et dans les études que nous avons été amenés à faire avec un AMO indépendant, nous vous proposerons sans doute lors du prochain conseil municipal un nouveau dispositif ou de nouvelles réflexions sur le stationnement à Sarreguemines. Mais là, aujourd'hui, il est évidemment trop tôt pour en parler. Effectivement, il y a des aménagements, il y a des choses qui vont être proposés qui seront alors, je pense, améliorés. Mais on aura l'occasion d'en débattre lors du prochain conseil municipal puisque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la délégation du parking et de la voirie arrive à son terme le 31 décembre 2024. Donc ça signifie qu'à partir du 1 janvier 2025, on aura un nouveau délégataire ou un nouveau concessionnaire qui nous fera des propositions qui, je l'espère, vous conviendront".*

*Monsieur **Marc FELD** l'espère également surtout pour les Sarregueminois, et afin de ne pas engendrer une désertion du centre-ville.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** tient à rassurer Monsieur FELD. Avec Jérémie CAHN, manager de centre-ville un travail en étroite collaboration est effectué avec l'Union des Commerçants de Sarreguemines, les Vitrines de Sarreguemines et "évidemment ce sujet arrive régulièrement aussi dans nos échanges. Et pour l'instant, à aucun moment, on a constaté une désertion du centre-ville parce que le stationnement a été confié à une société privée. Bien au contraire, certains nous disent qu'il y a plus de rotations, ce qui favorise donc effectivement l'accès au commerce".*

***Monsieur le Maire** énonce qu'il est pris bon acte des questions posées, des réserves formulées. Il rappelle la nécessité d'amener des ajustements afin que le système, s'il est rigoureux, devienne plus humain et plus proche aussi de notre population en tenant compte et en intégrant certaines réalités de la vie quotidienne. "Moyennant le respect des grandes règles, on va continuer bien sûr à essayer d'adapter ce qui est proposé. Il nous faut à la fois de la rigueur, mais encore une fois aussi, de l'écoute et de la compréhension de situations. Pour le coin que vous évoquiez sur le parking du Match, ce sera aussi à mettre en rapport avec des propositions qu'on va amener là-bas, à cet endroit, pour améliorer le stationnement. A l'arrière du Conservatoire, vous évoquez la dépose des enfants. Le parking des personnels là-bas, on sait depuis des années, que c'est un endroit difficile. Nous allons faire bientôt ici des propositions en ce sens-là, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Mais je voulais, je voulais vous dire que vous avez raison, y a les attentes qu'on peut avoir, y a les règles dont nous avons besoin dans le vivre ensemble, puis après il faut les ajuster pour ne pas avoir évidemment d'effets négatifs".*

*Monsieur **Sébastien JUNG** remercie Monsieur Jimmy BRASSEUR et Monsieur Mathieu LANOTTE. Il leur rappelle, conformément à leur engagement, d'adresser les chiffres sur les personnels à Monsieur BOURBEAU.*

Applaudissements

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Sébastien JUNG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

Le rapport d'activité 2023 du délégataire ayant été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 septembre 2024,

Prend acte : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

de la communication du rapport d'activité 2023 de la Sté INDIGO INFRA CGST, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain.

3. Rapport d'activité 2023 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, il est présenté au conseil municipal une synthèse du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement sur voirie publique.

Le présent rapport ainsi que le compte de résultat INDIGO ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux le 12 septembre 2024 et adressés à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le rapport d'activité complet peut être consulté à tout moment au service de la réglementation du domaine public.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ce rapport d'activité.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Sébastien JUNG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

Le rapport d'activité 2023 du délégataire ayant été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 septembre 2024,

Prend acte : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

de la communication du rapport d'activité 2023 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.

4. Rapport d'activité 2023 du délégataire du réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines

La société DALKIA, à travers sa société ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES, est titulaire d'un contrat de concession ayant pour objet « la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable sur le territoire de la commune de Sarreguemines » qui a été signé le 21 décembre 2017 et notifié le 16 août 2018.

Par la suite, cinq avenants ont été signés respectivement les 1er août 2019, 02 mars 2020, 22 décembre 2022, 12 avril 2023 et 15 mai 2024.

Dans ce cadre et pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières, le concessionnaire est tenu de produire, à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport annuel établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Vous trouverez ainsi, ci-joint, une synthèse du rapport d'activité de l'exercice 2023, préalablement présentée à la commission consultative des services publics locaux le 12 septembre 2024.
Le Conseil Municipal est donc appelé à :

prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 de la société ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES, délégataire du réseau de chaleur sur le territoire de la collectivité.

---

*Messieurs **Hugo MOQUET**, Chargé d'Affaires et **Julien ANDRE**, Directeur de l'agence commerciale, présentent le rapport d'activité 2023 en abordant successivement :*

Le contexte :

En Juillet 2016, la ville de Sarreguemines, en partenariat avec la CASC, a lancé une consultation pour la délégation de service public pour la construction, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois sur le territoire de la ville de Sarreguemines.

Les Objectifs du réseau sont :

- *Produire une Energie Verte (Bois)*
- *Alimenter les bâtiments de la Ville, de la CASC, de SCH, les hôpitaux, les collèges et les lycées*
- *Développement de la ressource énergétique locale non dépendante des marchés du pétrole*
- *Développer l'activité locale (filière bois)*
- *Bénéficier d'un taux de TVA réduit pour tous les abonnés*
- *Le montage prévoyait également la reprise dans la concession du réseau de Beausoleil, jusque-là géré par SCH*

Dalkia a répondu à une première offre en Octobre 2016. L'offre finale a été déposée le 7 août 2017, et le Conseil Municipal du 13 novembre 2017 a entériné l'offre de Dalkia. Le contrat est notifié le 16 août 2018 pour une durée de 25 ans.

Au regard des difficultés de commercialisation, a durée de la DSP a été rallongée à 26 ans, soit jusqu'au 15 août 2044.

Le réseau de Beausoleil a été racheté par ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES en juin 2020 pour être intégré à la DSP (Phase 1).

La chaufferie Biomasse rive droite rue Jaunez a été mise en service au 1er décembre 2021 avec le raccordement de 32 nouveaux abonnés (Phase 2).

Les travaux de premiers établissements se sont terminés sur l'année 2023 avec le raccordement progressif des derniers primo abonnés sur le réseau de chaleur.

A fin 2023, 92 sous stations sont raccordées et alimentées.

Le principe du réseau de chaleur :

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

- Une centrale de production de chaleur
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur
- Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients

La forme contractuelle de la délégation de Service Public : avec la répartition des rôles entre la collectivité délégante, le délégataire de service public et l'utilisateur final.

- La tarification :

R1 : Energie livrée en MWh utiles, facturée suivant compteur d'énergie dans la sous-station
Le terme R1 tient compte de la mixité des combustibles

R2 : abonnement facturé au kW souscrit, comprenant :
- R21 : Coûts liés à la consommation électrique
- R22 : Coûts liés à la maintenance des chaufferies et des réseaux
- R23 : coûts liés à la garantie totale, remplacement des matériels
- R24 : coûts liés à l'investissement global chaufferie+réseau
- R25 : coûts liés aux redevances dues au Concédant
- R26 : coûts liés à la reprise du réseau Beausoleil appartenant à SCH

Prix moyen sur 2023,
R1 : 63,57 € TTC/MWh de chaleur livrée, TVA 5,5%
R2 : 57,87 € TTC/kW souscrits, TVA 5,5 %

- la projection du plan du réseau à terme

- les chiffres clés :

- Puissance thermique installée (anciennement BS) 8 MW
- Puissance thermique installée Biomasse (Chaufferie Jaunez) 8.4 MW
- Puissance thermique installée Gaz (Chaufferie Jaunez) 13 MW
- Puissance thermique installée FOD (Chaufferie Jaunez) 6,5 MW
- Puissance thermique Cogénérations C16 2,6 MW
- Longueur du réseau réalisé au 31/12/2023 est de : 21 640m
- Nombre de sous-stations d'échange au 31/12/2023 : 92
- Puissance souscrite alimentée au 31/12/2023 : 37 855 kW
- Puissance souscrite signée au 31/12/2023 : 41 929 kW

- les abonnés raccordés : à titre informatif, le total de la puissance souscrite en tenant compte de toutes les polices signées à fin 2023 s'élève à 41 929kW.

- Les consommations de chaleur : CARACTERISTIQUES DE LA SAISON DE CHAUFFE : du fait du besoin en eau chaude sanitaire de l'ensemble des abonnés, le réseau ne connait pas d'arrêt de fonctionnement sur l'année.

Nombre de jours chauffés sur l'année 2023 : 365
Consommation en MWh : 41 597
Degrés jour sur la période (Station météo de Metz) 2 480
Degrés jour de référence (période trentenaire) 2 877
Température moyenne sur la période : 12,53°C

Les sources d'énergies utilisées :

L'énergie délivrée en sous-station peut avoir comme origine (Beausoleil et Nouvelle chaufferie) :

- La chaleur délivrée par une chaudière suite à la combustion de bois, de gaz ou de fioul

- La chaleur issue de la récupération thermique de l'installation de cogénération via une convention d'importation d'énergie

L'évolution du taux d'énergies renouvelables : le réseau de chaleur permet l'économie de 8 382 tonnes de CO2. Equivalent de l'émission de CO2 de 4657 voitures : (Hypothèses : 120g de CO2 par KM et 15000 km par voiture par an).

Les données financières :

Le résultat négatif s'explique par :

• un amortissement des charges financières complet, représentant l'ensemble des investissements du réseau
• La totalité des abonnés n'est pas raccordée, les ventes ne sont pas à leur rythme nominal
• R24 ne couvre pas la totalité des surcouts d'investissements
• Une fois les travaux totalement terminés, et la totalité des abonnés alimentés, le résultat sera positif

Les aspects techniques, l'implantation et la présentation de la chaufferie principale

Les développements futurs :

Potentiels de développement identifiés : ~12GWh / 8MW

- Rue Douaumont - Branche Complète
- Carré Louvain
- Centre Leclerc
- Secteur Blauberg : EHPAD - Maison des Soeurs - Résidence des Marguerites
- Square du Zodiac : 5 résidences potentielles
- Projet Auert : Norma - Hôpital du Parc (projet Hôtel 5) + autres*
- Continental - Bâtiments stockage au nord du site
- Potentiels Zone industrielle Sud
- Diverses copropriétés dont les demandes affluent

- Potentiels secteurs Faïenceries : ~2MW

Moyen de production futur :

Implantation nouveau moyen de production
– A proximité de la chaufferie de Beausoleil pour optimiser les points d'injection
– Terrain identifiés appartenant à la Ville & à SCH
– Discussion amorcée avec la Ville

*Monsieur **François BOURBEAU** interroge quant au bilan financier. Il déclare avoir été surpris de la perte en 2019 parce qu'il est affiché 590 000 € de pertes et a l'impression "que ça n'a rien à voir avec le projet ».*

*Monsieur **Hugo MOQUET** répond que c'est le montant lié au rachat du réseau Beausoleil.*

*Monsieur **François BOURBEAU** indique que c'est une charge d'impôt liée à l'ancienne société, la Société Valmy Défense*

*Monsieur **Hugo MOQUET** signifie que la Société Valmy Défense 74 représente les premiers noms des sociétés DALKIA.*

*Monsieur **François BOURBEAU** comprend que DALKIA a renommé cette société et hébergé l'infrastructure mais c'est une charge d'impôts sur les sociétés. Il déclare être en possession des comptes publics, audités par KPMG qui confirme que c'est une charge d'impôts sur les sociétés. De ce fait, il estime que ça n'a rien à voir dans le projet de valorisation du réseau de chaleur à Sarreguemines.*

*Monsieur **Hugo MOQUET** répond que c'est lié au rachat du réseau de Beausoleil qui appartenait initialement à SCH.*

*Monsieur **François BOURBEAU** rétorque "qu'un achat c'est un achat, ce n'est pas un impôt, ce n'est pas de l'IS".*

*Monsieur **Christian DIETSCH** demande à ce que ce point soit vérifié et qu'une réponse soit apportée.*

*Monsieur **François BOURBEAU** : "Non mais c'est important, parce que là vous affichez devant les élus une installation qui est fortement déficitaire, 1 200 000 € de pertes, alors que si on fouille un peu dans les chiffres, en exploitation, elle dégage environ 400 000 €, c'est le résultat avant impôts et avant charges et vous payez pour ça de l'IS. Et là vous présentez aux élus, un plomb financier donc je trouve qu'il y a un décalage entre quelque chose qui marche bien, qui se traduit d'un point de vue opérationnel dans vos comptes de façon positive et vous là vous donnez une image ou c'est un gros trou pour vous. Donc je pense que là il y a quelque chose qui moi me choque. Alors je ne sais pas, à priori ça ne vous choque pas, mais moi qu'on impacte un acte de l'IS c'est comme ça, audité par KPFG, de l'IS à 600 000 € sur un projet où on n'avait rien à voir, c'est lié. À l'ancienne histoire de la société parce que je ne sais pas si les gens le savent ici, cette société était en octobre 2019 renommée Energie Sarreguemines Confluence, donc vous avez ça, tout est permis, vous aviez une coquille vide, vous l'avez utilisé ici. Vous aviez un impact juridique qui vous était favorable mais je ne vois pas pourquoi la charge d'IS vient impacter notre projet. Ce serait bien aussi de faire une présentation sur le bilan opérationnel, comment les flux, comment ça va opérationnellement et après de dire, avec des retraitements comptables, des provisions, parce que vous affichez aussi un déficit et vous payez de l'IS. Ça veut dire que les retraitements que vous avez fait après sont non déductibles. Donc vous avez certainement raison, mais je pense que c'est bien d'avoir une image fidèle de vraiment ce qui se passe au niveau économique. Parce que je ne sais pas ce que pensent mes confrères ici, mais on a l'impression que c'est bien DALKIA, vous donnez de l'argent aux citoyens Sarregueminois et en fin de compte ce n'est pas ça, vous faites votre job mais il y a du profit".*

*Monsieur **Julien ANDRE** s'engage à répondre à la question. Un point sera également fait avec la direction administrative et financière. Par ailleurs, un travail sur la présentation des comptes va être mené de manière à avoir une vision plus globale. Il complète que les installations fonctionnent bien techniquement. De ce fait, opérationnellement, le résultat est correct. Néanmoins, il y a des investissements relativement lourds avec un retard de souscription d'un certain nombre d'abonnés. De plus, le plan de financement initial prévoyait d'accorder plus d'abonnés que ceux effectués. Aussi, "il y a un petit décalage qui peut aussi expliquer les résultats qui sont un petit peu négatif. On va regarder ça et puis on revient vers vous assez rapidement. Je laisse Hugo prendre contact avec notre interlocuteur pour définir des dates, peut-être pour représenter les comptes dans le détail".*

*Monsieur **François BOURBEAU** pense surtout à Monsieur le Maire, au responsable financier de la Ville, à l'Adjoint aux finances. Il estime que c'est sincèrement important et c'est en creusant qu'il est arrivé à ces conclusions considérant qu'il n'y avait pas d'activité et 500 000 € de déficit. Puis, il interroge concernant l'impact sur les usagers et souhaite savoir s'ils ont constaté ou non une baisse de leur facture énergétique. Egalement, il interpelle au sujet de l'évolution entre 2021, 2022 et 2023 ; évolution ne figurant pas dans l'analyse. Or, à l'heure où on parle énormément de pouvoir d'achat, il s'agit d'un point qu'il serait important d'aborder. S'agissant de l'extension évoquée, il estime que c'est légitime de vouloir se développer commercialement et de rentabiliser l'investissement mais il souhaite rappeler l'état des routes Sarregueminoises après les travaux du réseau de chaleur. Il souligne qu'en générant plus d'activités, la Ville de Sarreguemines "n'en verra pas la couleur, ce sera du net pour vous. Et par contre, quand vous allez faire les travaux, vous allez massacrer nos routes. Déjà, on aura la gêne occasionnée par vos travaux. En plus, vous faites que la moitié de la route".*

*Monsieur **Christian DIETSCH** signale que si on souhaite brancher par exemple la ZAC des Faïenceries, compte tenu de l'ensemble, les chaufferies actuelles ne suffisent pas. "Le gros projet là-dedans, c'est d'améliorer encore la rentabilité biomasse de l'ensemble et donc effectivement de créer avant tout une nouvelle chaufferie vers Beausoleil donc là on ne creuse pas de route, c'est dans un champ".*

*Monsieur **François BOURBEAU** rajoute que s'il y a développement du réseau de chaleur, il est opportun de bien mesurer tous les impacts et les dommages collatéraux.*

*Monsieur **Julien ANDRE** complète qu'on est dans le cadre d'une délégation de service public qui construit un certain nombre d'ouvrages. Il s'agit de biens de retour revenant à la collectivité en fin de contrat. "Donc effectivement, si le réseau se développe, la Ville de Sarreguemines en profitera puisqu'elle aura un outil de production et un outil de distribution de chaleur qui lui reviendra à la fin du contrat de délégation de service public. Donc parallèlement à ça, les éventuelles extensions sont bien évidemment soumises à l'aval et à la validation de la Ville. On ne fait pas ce qu'on veut, on est dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, on a une autorité délégante qui contrôle ce qu'on fait. On soumet, on travaille avec l'autorité délégante un certain nombre de projets et évidemment les projets ne se font pas sans que l'autorité délégante soit en phase avec ceux-ci.*

*Monsieur **François BOURBEAU** remercie. "J'ai peut-être été un peu un peu dur mais j'ai voulu que les choses soient claires".*

***Monsieur le Maire** énonce que les éléments de réponse à la question seront partagés et communiqués. Évidemment, s'il y a des projets d'extension la Ville sera consultée. "Certains d'ailleurs sont pas complètement nouveaux. La question de Beausoleil en tant que telle, autant dans la récupération ce qui était en place que dans la nécessité ou la volonté en tout cas d'optimiser ce qui est proposé, on en parle depuis quasiment le début, avec les différents techniciens. Et bien sûr, c'est une décision collective. Rien ne se fait comme ça sur ce point-là comme sur les autres. Hier, nous avions dans le cadre des Journées du Patrimoine une conférence sur la question de la ZAC des Faïenceries. Nous avons évoqué largement le potentiel nouveau apporté au Cœur de Ville par cette dimension-là. Quand on est devant cet espace, évidemment, en termes de réseaux, c'est beaucoup de travail en perspective. Or, il convient de le voir venir et ce qui a été dit en termes de perspectives, il ne faut pas que les Sarregueminois s'imaginent qu'en six mois on va à la fois s'occuper de la question de Beausoleil. On va résoudre la question de la ZAC des Faïenceries, on va, je veux dire, il y en a pour des années. Et évidemment l'investissement de départ avec tous les travaux que ça suppose et tout ce qu'on a vécu, bien sûr, ça c'était la mise en route. Aujourd'hui, on peut se permettre de voir, de concerter, de discuter et de programmer. Or les programmations, elles, n'ont d'autre but que d'optimiser ce qui existe. Et s'il n'y a pas d'optimisation à tous les niveaux, il ne faut pas faire. Alors, à propos d'optimisation, les éléments qui vous ont été présentés montrent quand même ce qu'on gagne dans la question à tel point que d'ailleurs, il y a deux ans, nous avons obtenu les Lauriers de l'Innovation du Département et du RL lors de la cérémonie. Tant et si bien d'ailleurs qu'on a été l'objet de beaucoup de visites de villes autour de nous. L'exemple le plus récent si vous avez suivi les articles concernant Bitche ces derniers jours dans les journaux. Je crois qu'autour de nous la question a été beaucoup observée et beaucoup ont décidé de franchir ce pas en ayant observé tous les éléments de fonctionnement de ce qu'on peut dégager chez nous. Donc je pense qu'un système et tous les systèmes sont de cette manière-là orientés vers les améliorations qu'on veut bien lui apporter avec le temps. C'est donc la direction que ça prend. Les listes qui vous ont été présentées, ce sont les points qui seront soumis à notre approbation, qui seront étudiés point par point dans les prochaines années pour pouvoir proposer un meilleur service*

justement aux Sarregueminois. Et il ne faut pas oublier, dans les différentes projections ou analyses financières qu'on va faire sur le sujet, qu'il y a eu la fluctuation des prix entre-temps pour avoir suivi, par exemple, la question des lycées à travers les conseils d'administration, il y a eu des impacts forcément sur ce que les établissements ont payé à certains moments. Mais ce n'était pas forcément dû au réseau de chaleur, c'était l'augmentation bien sûr en dehors de la biomasse. Enfin, sur le petit schéma présenté, au départ on fonctionnait avec peu de biomasse. Donc dans cette période-là, les autres couleurs que vous avez vues, les prix ont flambé dans ces périodes-là. Et je pense que si nous n'avions pas eu par la suite de biomasse à injecter, on aurait subi encore beaucoup plus lourdement les augmentations de prix à certains moments. Voilà donc je pense qu'il faut faire des analyses très fines, il faut les faire dans la durée. Mais ce qui a été dit est tout à fait exact. Toutes les décisions sont et seront prises dans l'intérêt des Sarregueminois avec un maximum de vigilance et nous avons la chance d'avoir un territoire comme la ZAC des Faïenceries pour lequel il faut prévoir l'importance de ce qui peut impacter. Le budget de la Ville est tel qu'il faut qu'on soit extrêmement prévoyant sur le sujet."

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** souhaite repréciser le contexte d'une délégation de service public et notamment par rapport aux dires de Monsieur BOURBEAU. On va attendre la réponse du directeur financier de DALKIA sur le sujet de l'année 2019. "Je rappelle simplement que dans le cas d'une délégation de service public, c'est DALKIA qui prend le risque financier. Donc il n'y a pas d'incidence sur des résultats financiers sur le coût de l'énergie. C'est un projet à très long terme, 25 ans. Donc aujourd'hui on est sur une phase effectivement mais qui était prévue, qui est une phase déficitaire. Alors évidemment avec des montants assez conséquents j'en conviens, mais qui à terme évidemment devraient amener DALKIA à en tirer un certain profit, en tout cas de rééquilibrer ses comptes. En tout cas le résultat financier est un résultat qui est porté par le délégataire".*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART** déclare avoir repris la liste des bâtiments raccordés. 80% sont déjà desservis par des réseaux aujourd'hui. Par exemple, le projet Auert Norma, l'Hôpital du Parc, les réseaux sont devant. C'est pareil pour l'EHPAD, on est à l'école du Blauberg donc à 200 mètres. Aussi, il n'y a vraiment pas beaucoup de travaux de voirie pour 80% du réseau. Sur la question concernant l'usager final et l'effet que ça a pu avoir, c'est un peu plus compliqué de répondre parce que chacun avait ses contrats gaz. Il prend l'exemple de la mairie et souligne le contrat gaz assurant encore un tarif fixe dans la période où le prix du gaz a fortement explosé. Dans ce cas, le réseau de chaleur était pénalisé parce qu'il était soumis au PEG GAZ qui n'avait pas de bouclier tarifaire à l'époque. "Donc le client final a été pénalisé au départ, il s'est dit mais moi je paye plus cher sur le réseau de chaleur que mon contrat gaz. Mais les contrats gaz sont arrivés à échéance un ou deux ans après. Aujourd'hui on est tous sur des nouveaux contrats et je peux vous dire que si vous comparez les nouveaux contrats au prix du réseau de chaleur, on est content d'y être accordé aujourd'hui. Par contre, il faudrait le faire au cas par cas parce qu'effectivement les hôpitaux ont leur contrat, la Ville a ses contrats, la CASC ses contrats".*

***Monsieur le Maire** relève que tout le monde ne part pas dans des mêmes situations et n'a pas subi les fluctuations du marché de la même manière. En fonction de cela, des analyses extrêmement fines sont requises. "Ce qui est important néanmoins c'est que tout le monde converge dans une certaine direction et c'est le but. Et puis la dernière chose c'est qu'effectivement, comme Jean-Luc vient de le rappeler, les chantiers que nous avons vécus ont eu également comme objectif de poser déjà les jalons de cette évolution. Donc, même si on doit raccorder, il n'y a pas les mêmes chantiers en perspective que ce qu'on a connu sur les espaces existants. J'entends bien que sur la ZAC des faïenceries il n'y a pas les mêmes difficultés, pas les mêmes désagréments au quotidien. On va essayer de continuer au mieux là-dessus en amenant les éléments de réponse par rapport aux questions qui ont été posées ».*

*Monsieur **Christian DIETSCH** rappelle que lors d'un des derniers conseils municipaux il a été voté l'avenant numéro 5 nous permettant de garantir un prix sans grande évolution du prix du mégawattheure.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** précise que le tarif R 24 correspond à l'investissement rapporté ensuite sur le contrat. Certaines collectivités ont décidé de payer leur part investissement, c'est à dire ce R 24 en avance dont la Région, la Communauté d'Agglomération qui va redélibérer ce jeudi afin de réintégrer les quelques surcoûts observés sur ce R 24 pour les équipements concernés par la CASC. Aussi, il y a des stratégies un petit peu différentes. En ce qui nous concerne, nous avons le R 24 intégré dans le prix, dans le prix de la calorie, enfin dans la facture.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

Vu le contrat de concession ayant pour objet la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable sur le territoire de la commune de Sarreguemines signé le 21 décembre 2017 et notifié le 16 août 2018, ainsi que ses avenants n°1,2,3,4 et 5 visés respectivement les 1er août 2019, 02 mars 2020, 22 décembre 2022, 12 avril 2023 et 15 mai 2024,

Le rapport d'activité 2023 du délégataire ayant été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 12 septembre 2024,

Prend acte : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- de la communication du rapport d'activité 2023 de la société ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES, délégataire du réseau de chaleur sur le territoire de la collectivité.

5. Rapport d'activité 2023 du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch

1. Généralités et historique

L'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch, créé en 1914, est un aérodrome civil, ouvert à la circulation aérienne publique. Cet aérodrome est devenu propriété de la Ville de Sarreguemines le 1er janvier 2007 à la suite de sa dévolution par l'État dans le cadre d'une convention de transfert conclue en application de l'article 28 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le domaine public aéronautique s'étend sur une superficie totale d'environ 37 hectares sur les Villes de Sarreguemines et de Frauenberg. Il comprend deux pistes en herbe d'une longueur de 714 mètres, l'une de 80 mètres de large pour les avions à moteur et une de 150 mètres de large pour les planeurs. Les constructions comprennent un club-house avec hangar, un local à usage de débit de boisson dont la licence appartient à l'association *Espoir aéronautique de Sarreguemines* et six hangars à vocation aéronautique faisant l'objet d'autorisation d'occupation temporaire affectées de redevances. L'aérodrome dispose également d'une station d'avitaillement d'essence aviation (Avgas 100LL) comportant citerne et pompe.

2. Activité

L'aérodrome est à usage sportif de loisir et de tourisme et n'enregistre pas de vols commerciaux. Son activité, très saisonnière, est animée par le club « Espoir aéronautique de Sarreguemines ».

3. Exploitation et gestion

La gestion de l'aérodrome de Sarreguemines est assurée par l'association « Espoir aéronautique de Sarreguemines » dans la cadre d'une DSP depuis le 1er janvier 2018 (délégation renouvelée pour 5 ans depuis le 1er janvier 2023).

L'article L3131-5 du code de la commande publique dispose que « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

*

* *

Bilan de l'activité 2023 :

Avec ceux de « Metz-Nancy-Lorraine » et de « Sarrebourg », l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch fait partie des trois derniers aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique de Moselle. Il est situé à la sortie de Sarreguemines, rue de Deux-Ponts, à proximité du centre équestre de Sarreguemines et du stade du Forst (Folpersviller).

Dans son rapport annuel, le délégataire (association « Espoir aéronautique de Sarreguemines ») nous indique que cette première année de gestion du nouveau contrat s'est bien passée avec une bonne relation entre le gestionnaire et les tiers ayant une convention avec le délégataire. Ces « tiers » sont les personnes privées disposant d'un hangar de stockage pour leur aéronef privé ainsi que l'exploitant agricole qui se charge de la tonte de la piste. Le délégataire précise également que l'activité 2023 s'est révélée en retrait en raison notamment d'une météo défavorable.

L'année 2023 a été marquée par l'accident de planeur (début avril 2023) qui n'a heureusement fait aucune victime (l'enquête du « Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile" est toujours en cours).

Le délégataire fait également état du mauvais état de la toiture du hangar dédié au stockage des planeurs. Celle-ci méritera une attention particulière de la ville dans les toutes prochaines années.

Pour la partie gestion, le délégataire nous informe avoir mis en place un nouveau système d'accès aux installations pour remplacer l'ancien devenu obsolète. Pour mémoire, trois types d'activités sont pratiquées à l'aérodrome de Sarreguemines :

- Avion à moteur léger
- Ulm
- Planeur

Les heures d'activité (aéronefs du club + aéronefs privés) :

L'activité « Avion » a généré un total de 320,75 heures de vol (487,38 heures en 2022)

L'activité « Ulm » a généré un total de 377,28 heures de vol (509,84 heures en 2022)

L'activité « Planeur » a généré un total de 1.441,13 heures de vol (1.973,84 heures en 2022)

Soit un total de **2.139,16 heures de vol toutes activités confondues** (2.971,06 heures en 2022)

En 2023, le nombre total de mouvements était de 3.200 (1 mouvement = 1 décollage ou un atterrissage ou 1 « touch and go ») contre 4.950 en 2022. Remarques : 85 à 90% de l'activité précitée est réalisée par les aéronefs rattachés à l'aérodrome de Sarreguemines (aéronefs du club lui-même ou aéronefs des membres du club). L'activité de passage (aéronefs non rattachés à Sarreguemines) ne représente que 10 à 15% de l'activité totale.

Nombre d'aéronefs rattachés à l'aérodrome de Sarreguemines : 30 aéronefs dont 6 avions (3 appartenant au club), 15 planeurs (8 appartenant au club), 1 remorqueur (appartenant au club), 1 motoplaneur et 7 Ulm (dont 1 appartenant au club)

Résultat financier :

Le délégataire fait apparaitre un compte de résultats d'un montant de 6.221,00 € en produits et de 6.853,00 € en charges soit un résultat d'exploitation négatif de 632,00 € (positif de 1.946,89 € en 2022).

Les produits perçus par l'exploitant proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public (hangars privés) et de la redevance d'exploitation des « herbages » par l'exploitant agricole.

Les charges de l'exploitant concernent les fluides (eau, électricité), les assurances (assurance gestionnaire d'aérodrome), l'achat de petit matériel (ex : manches à air), les petites réparations.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Maxime TRITZ

Vu l'article L3131-5 du code de la commande publique

Vu la convention de délégation de service public 2023 – 2027 relative à l'exploitation de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch

Le rapport ayant été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 12 septembre 2024

Prend acte : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

De la communication du rapport d'activité 2023 relatif à la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch par l'Espoir aéronautique de Sarreguemines.

6. Taxe sur les friches commerciales – année 2025

Par délibérations (points n°10A et 10B) du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal avait adopté :

- L'instauration de la taxe sur les friches commerciales qui s'appliquait à compter du 1er janvier 2022 conformément à l'article 1530 du Code Général des Impôts (CGI). Pour mémoire, la liste des biens susceptibles d'être taxés (situés dans le périmètre Opération de Revitalisation du Territoire) doit être jointe à la délibération pour approbation.

- La majoration des taux en les fixant comme suit :
  - 20% pour la 1ère année d'imposition
  - 30% pour la 2ème année d'imposition
  - 40% à compter de la 3ème année d'imposition

A noter que ces taux correspondent aux taux « majorés » dans la limite du double, cette majoration étant légalement prévue.

Conformément à l'article 1530 du CGI, chaque année, le conseil municipal communique à l'administration des impôts avant le 1er octobre la liste des adresses des biens susceptibles d'être taxés, ainsi que les taux d'imposition retenus.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la liste des biens imposables au 1er janvier 2025, et de reconduire les taux à leur niveau majoré pour 2025.

Il est précisé que l'adoption de deux délibérations distinctes est requise par les services de l'Etat.

---

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ**, Monsieur **François BOURBEAU** interroge à nouveau concernant l'impact sur les vacances. Il souhaite savoir si c'est positif et si le jeu en vaut la chandelle.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** répond qu'un baromètre pourrait être la preuve si ça fonctionne ou pas. "Toujours est-il qu'effectivement cette taxe sur les friches commerciales est l'un des nombreux leviers que nous utilisons pour redynamiser le centre-ville. Le taux de vacance commercial est en baisse juste avant notre entrée dans le dispositif Action Cœur de ville, c'est à dire en 2018, il était autour de 17-18%. Là aujourd'hui il est de l'ordre de 12,9%. Alors évidemment les dernières périodes, je ne vais pas revenir sur le COVID, sur la guerre en Ukraine ... qui ont forcément aussi un impact sur ces éléments là et sur le commerce. Mais là, à date, il est de l'ordre de 12,9%, ce qui est pour moi un baromètre significatif quand on le compare. Je vous rappelle qu'en Moselle nous avons cinq Villes Action Cœur de ville. Avec Thionville, nous sommes les seuls à observer une baisse sur le taux de vacance alors que les trois autres villes de la Moselle ont un taux de vacance à la hausse. Ce qui prouve bien qu'effectivement, alors est ce que c'est lié à la taxe sur les friches commerciales, est ce que c'est lié à tout le travail qui est fait par l'équipe du centre-ville, voilà c'est le cumul de tout ça qui fait qu'effectivement cet indicateur me montre qu'effectivement on est dans le vrai". Il énonce également le secret des données fiscales qui fait qu'il nous est impossible d'identifier précisément un propriétaire taxé.*

*Monsieur **François BOURBEAU** comprend qu'il est impossible de trouver les contribuables extraits de la liste.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** répond que la Ville accède à la liste de ceux qui ont été imposés mais ne connait pas forcément les dégrèvements consentis et leurs motifs.*

*Monsieur **François BOURBEAU** : "Dégrévés oui, mais ceux qui sont sortis de la liste parce que c'est loué, vous devez bien un moment donné savoir".*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** souligne qu'il y a un autre phénomène et déclare comprendre la question. En effet, il a été observé des changements de destination. En effet, suite à la première vague d'imposition des premières taxes adressées en 2022, il y a eu de nombreux dégrèvements. Les propriétaires ont expliqué et, sans doute à juste titre pour la plupart d'entre eux, que leur bien qui était considéré comme un bien commercial ne l'était plus depuis de nombreuses années et a été reclassé en bien d'habitation. Il mentionne la complexité de la tâche, la liste changeant d'une année à l'autre en raison notamment des biens requalifiés.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** met en avant l'intérêt de la démarche dans le cadre de la mise à jour du dossier du cadastre. Nous savons effectivement qu'un bien n'est plus utilisé à des fins commerciales mais à des fins locatives ou autres.*

*Monsieur **François BOURBEAU** signale l'existence d'un bel outil de gestion qui lui a été présenté par le manager de centre-ville.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** complète que cet outil peut être présenté à chacun.*

*Monsieur **François BOURBEAU** considère que c'est très bien et demande si le taux est limité à 40 % ou si chaque année il pourrait être modifié.*

*Messieurs **Sébastien JUNG et Jean-Marc SCHWARTZ** répondent qu'il s'agit des plafonds. Egalement, aussi longtemps que nous ne prenons pas la décision d'arrêter cette taxe, chaque année on la passera au Conseil pour l'année suivante.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** indique qu'il faut imaginer la taxe comme un outil parmi d'autres. Récemment, une rencontre a eu lieu avec des élus de Forbach, de Saint Avold, de Creutzwald ... "les taux de vacances sont supérieurs, voire pour certains très largement supérieurs. Je le constate aussi, mais je pense que vous le constatez tous, les uns les autres, qu'on a aussi un turn-over beaucoup plus important, c'est à dire qu'on a des boutiques où ça change plus souvent. Historiquement, on avait toujours l'impression qu'il y avait des commerces qui étaient immuables". En centre-ville il y a un turn-over, on est surpris parfois par telle ou telle thématique commerciale.*

***Monsieur le Maire** relève que les grandes villes sont atteintes aussi comme la ville de Metz. Nous avons des problématiques communes, des éléments distinctifs, mais ça donne lieu aujourd'hui à un vrai travail de réflexion. "Et je pense qu'il y a bien sûr encore bien des challenges qui nous attendent de ce point de vue-là".*

*Monsieur **Sébastien JUNG** relate une récente rencontre avec des "City manager" allemands confrontés aux mêmes difficultés que nous.*

*Madame **Bernadette HILPERT** souligne avoir participé aux universités d'été à Montpellier où il en a été question. Elle souhaite savoir si on participe à la réflexion en termes de prospectives considérant qu'il y a eu une rencontre des villes moyennes et des formations existantes. "Parce qu'aujourd'hui on dit que de toute façon ce n'est pas le commerce qui va sauver les centres villes. C'est la grande tendance de le dire mais après c'est plus complexe que ça, c'est-à-dire est-ce qu'on participe, ce n'est pas ici qu'on aura des solutions".*

*Monsieur **Sébastien JUNG** souhaite donner la parole à Jérémie CAHN, notre manager de centre-ville qui fait partie du club des managers. Dans ce cadre, il s'entretient régulièrement avec les autres membres.*

*Madame **Bernadette HILPERT** mentionne qu'il existe des formations pour les élus. Elle ne doute pas que Jérémie CAHN fasse bien son travail "mais c'est important aussi politiquement, c'est-à-dire dans la réflexion politique des choix à prendre".*

Monsieur le Maire *se souvient d'un déplacement avec Madame Nicole MULLER-BECKER à Poitiers tout au début de la réflexion d'Action Cœur de Ville. Des ateliers étaient organisés et nous avons passé du temps à nous former dans les différents groupes qui présentaient le cas de ville, certaines même de la région Grand Est. D'ailleurs cette semaine est organisée à Strasbourg le congrès des régions de France. On y retrouvera des ateliers et de la formation pour les élus sur la question des centres villes. Il rappelle également la conférence donnée par David LESTOU, référence dans ce domaine, où la question "est-ce que demain les centres villes seront que des centres villes animés par le commerce ou est ce qu'il y aura d'autres activités. Il y a des années déjà, il évoquait l'importance de garder de la restauration en ville. Et on voit bien à Sarreguemines par exemple, ce que ça peut apporter de conserver les services en ville et puis de conserver du flux en ville de règles beaucoup plus générales. Et on sait que le flux aujourd'hui en ville n'est pas que le flux commercial. Enfin, il y a un tas de données à prendre en compte. C'est quelque chose qui est extrêmement important pour notre population, pour nos centres villes. Et vous avez raison de dire qu'il faut évoluer avec la recherche, le travail des uns et des autres sur ce sujet-là, c'est vraiment important". Il cède la parole à Jérémie CAHN.*

Monsieur ***Jérémie CAHN*** *complète que les managers de centre-ville se rencontrent assez régulièrement. Une convention annuelle se tient et au niveau régional un rassemble se déroule trimestriellement. "On se rencontre donc pour effectivement échanger sur les différentes solutions qui sont proposées. Et comme le disait Monsieur le Maire, c'est vrai qu'aujourd'hui le commerce ne se suffit plus à lui-même. Il faut aujourd'hui travailler sur beaucoup d'autres axes. La convivialité, entre autres, en fait partie. Mais il y a aussi tout ce qui est du domaine médical qui est essentiel pour les centres villes. Il y a l'habitat, d'ailleurs on a une OPAH-RU aujourd'hui. L'autre jour, on était avec Action Logement visiter des réalisations qui ont été faites. Il faut savoir que c'est un ensemble, c'est un écosystème. Et dans cet écosystème, effectivement, le commerce est une des facettes, une des sources d'attractivité. Mais il faut aussi travailler sur l'ensemble des axes. Il y a la mobilité aussi. On parle beaucoup de mobilité douce aujourd'hui et ça aussi ça peut apporter aujourd'hui de la dynamique dans les centres villes. Donc il y a toutes ces solutions qu'il faut travailler en simultané".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, 1er Adjoint et Adjoint aux Finances,

Vu l'article 1530 du Code Général des Impôts,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 2021 :

- Point 10A, instaurant la Taxe sur les Friches Commerciales à compter du 1er janvier 2022
- Point 10B, majorant du double les taux de taxe

Considérant qu'il importe de communiquer à l'administration fiscale les taux retenus et la liste des biens vacants entrant dans le champ d'application de la taxe sur les friches commerciales avant le 1er octobre, par le biais de 2 délibérations distinctes,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER,

Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX,
Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER,
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- De maintenir la taxe sur les friches commerciales pour l'année 2025,

- De maintenir les taux de cette taxe à leurs niveaux actuels, à savoir :
  - 20% pour la 1ère année d'imposition
  - 30% pour la 2ème année d'imposition
  - 40% à compter de la 3ème année d'imposition

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, 1er Adjoint et Adjoint aux Finances,

Vu l'article 1530 du Code Général des Impôts,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 2021 :
- Point 10A, instaurant la Taxe sur les Friches Commerciales à compter du 1er janvier 2022
- Point 10B, majorant du double les taux de taxe

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2024 – point n°6A – maintenant la taxe sur les friches commerciales pour l'année 2025 et les taux de cette taxe à leurs niveaux actuels,

Considérant qu'il importe de communiquer à l'administration fiscale les taux retenus et la liste des biens vacants entrant dans le champ d'application de la taxe sur les friches commerciales avant le 1er octobre,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT,
Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH,
Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX,
Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT,
Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR,
Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration),
Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER,
Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX,
Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER,
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- D'approuver la liste jointe en annexe des adresses des biens susceptibles d'être taxés pour l'année 2025,
- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7. Modification de l'AP-CP : Mise en accessibilité des bâtiments (16ERPTRA30)

Par délibération du 25 mars 2024, une situation de l'AP-CP Mise en accessibilité des bâtiments avait été présentée et aucun crédit de paiement n'avait été proposé pour 2024.

Considérant l'évolution du chantier, il convient de modifier cette AP-CP en termes de crédits de paiement en inscrivant pour 2024 un montant de 10 386 €, ceci afin d'installer un élévateur à la Halte-garderie.

Ainsi, l'AP-CP relative à la Mise en accessibilité des bâtiments est modifiée comme suit :

Mise en accessibilité des bâtiments (16ERPTRA30) :

Prolongée jusqu'au 31/12/2024

Montant de l'AP/CP : 4 303 284.54 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2023 : 3 203 481,99 €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2023 : 703 692,48 €

Crédits de paiement 2024 : 10 386,- €

Restes à réaliser 2023 :

Dépenses : 162 807,14 €

Recettes : 159 442,45 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification d'AP-CP.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, 1er Adjoint et Adjoint aux Finances,

Vu l'article L. 2311-3 du CGCT dans sa version en vigueur qui prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement et de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations de programme ou d'engagement et des crédits de paiement,

Vu l'article R. 2311-9 du même code qui précise notamment que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

Vu la délibération du 25/03/2024 présentant la situation de l'AP-CP Mise en accessibilité des bâtiments

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 septembre 2024,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX,

Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT,
Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR,
Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration),
Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER,
Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX,
Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER,
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- De modifier l'AP-CP relative à la Mise en accessibilité des bâtiments (16ERPTRA30) comme suit :

Mise en accessibilité des bâtiments (16ERPTRA30) :

Prolongée jusqu'au 31/12/2024
Montant de l'AP/CP : 4 303 284.54 €
Cumul dépenses réalisées au 31/12/2023 : 3 203 481,99 €
Cumul recettes réalisées au 31/12/2023 : 703 692,48 €
Crédits de paiement 2024 : 10 386,- €
Restes à réaliser 2023 :
Dépenses : 162 807,14 €
Recettes : 159 442,45 €

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8. Mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal de Territoire : convention de reversement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a adopté par délibération du 25 novembre 2021 le Pacte fiscal et financier de territoire, de même que le Conseil Municipal de Sarreguemines par délibération du 28 mars 2022.

Certaines dispositions contenues dans ce pacte doivent faire l'objet de conventions spécifiques entre la Ville et la CASC.

C'est notamment le cas concernant les engagements suivants du pacte :

- Engagement n°4 : partager les produits potentiels générés par les évolutions positives des bases de foncier bâti sur le périmètre d'intérêt communautaire
- Engagement n°5 : partager les produits de la taxe d'aménagement sur le périmètre d'intérêt communautaire

Une délibération en ce sens avait été prise par le Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

Au cours de la séance du Conseil Communautaire du 04 juillet 2024, la CASC a adopté une nouvelle convention qui :

- Dans son article 2.1 : modifie la clause de sauvegarde dans le calcul du partage de la taxe foncière sur le périmètre d'intérêt communautaire en retenant l'année 2022 comme base de calcul de la clause de sauvegarde.
- Dans son article 2.2 : précise les modalités de facturation du partage de la taxe d'aménagement au sein des zones d'activités communautaires en tenant compte des délais spécifiques de recouvrement de cette taxe.

Il y a donc lieu de proposer au Conseil Municipal la signature de ce nouveau projet de convention qui se substitue à la convention adoptée en septembre 2022.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette convention.

---

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ**, Monsieur **François BOURBEAU** interroge, indépendamment du présent point, au sujet du litige en cours avec la Communauté d'Agglomération portant sur 1 100 000 €.*

***Monsieur le Maire** répond que la procédure est toujours en cours et qu'effectivement, comme énoncé par Monsieur BOURBEAU, ce point n'est pas à l'ordre du jour.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** rajoute qu'il y a une procédure en contentieux et la position de la Ville est toujours la même.*

*Monsieur **François BOURBEAU** espère que ça ne coûtera pas beaucoup de frais d'avocat, ni à l'un ni à l'autre.*

***Monsieur le Maire et Monsieur SCHWARTZ** répondent par la négative, dans l'immédiat.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, 1er Adjoint et Adjoint aux Finances,

Vu les délibérations suivantes approuvant le Pacte financier et fiscal de territoire :

- Délibération n°2021-11-25-02-1 du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021,
- Délibération du Conseil Municipal de Sarreguemines du 28 mars 2022 (point n°4),

Considérant la nécessité de fixer par voie de convention les modalités pratiques de calcul des reversements au profit de la CASC des produits de fiscalité sur les zones d'intérêt communautaire,

Considérant les engagements suivants du Pacte fiscal et financier de territoire :

- Engagement n°4 : partager les produits potentiels générés par les évolutions positives des bases de foncier bâti sur le périmètre d'intérêt communautaire,
- Engagement n°5 : partager les produits de la taxe d'aménagement sur le périmètre d'intérêt communautaire,

Considérant l'article 109 de la Loi de Finances 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024-07-04-02-7 en date du 04 juillet 2024 approuvant le projet de convention de reversement de produits fiscaux (ci-jointe en annexe),

Considérant que ce projet de convention annule et remplace la convention adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022 (point n°7)

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT,

Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- D'approuver la convention de reversement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire telle qu'annexée à la présente délibération,

- D'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document utile à son exécution juridique et financière.

9. Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE

Le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), créé et financé par le ministère chargé de la recherche, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Il concourt au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Il a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômé du grade master, dans les conditions d'emploi et de concourir au développement de collaboration de recherche entre les entreprises ou collectivités territoriales et établissements et les laboratoires.

La convention est destinée à des chercheurs en début de carrière qui s'engagent à préparer et soutenir une thèse en vue d'obtenir un doctorat.

Ce dispositif de convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) est créé et géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du ministère de l'Education nationale.

La CIFRE associe trois partenaires : une collectivité territoriale ou un établissement, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

La collectivité territoriale ou l'établissement recrute le doctorant sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de trois ans (articles D.1242-3 & D.1242-6 du Code du travail). Ce contrat relève donc du droit commun et est régi par le Code du travail. Elle doit lui confier des travaux de recherche objet de sa thèse.

Elle doit lui verser un salaire brut minimum annuel de 25 200 € (2 100 € par mois) hors cotisations patronales, par doctorant. Le coût brut chargé est porté à 37 000 € annuel environ. En compensation, elle reçoit de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans. Dans ce cadre, une convention est signée pour une période de trois ans entre la collectivité territoriale ou l'établissement et l'ANRT.

En parallèle, le travail de l'étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre la collectivité territoriale ou l'établissement et le laboratoire d'accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat garantit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour la Ville de Sarreguemines. M. Florian BOUR, architecte DE prépare son doctorat et envisage de rédiger sa thèse sur le sujet des friches des faïenceries. Le projet de recherche envisage la transformation du site en ZAC exemplaire en matière de développement durable. Cette étude déterminera également comment les habitants peuvent être associés aux décisions concernant leur futur quartier, garantissant ainsi sa durabilité dans le temps. Plus largement, l'approche participative et inclusive de l'étude, associant les habitants à la définition de

leur cadre de vie, permettra à la Ville de générer des solutions innovantes et inclusives, en phase avec les besoins et aspirations de la communauté locale tout en répondant aux enjeux de la transition écologique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche – CIFRE.

---

*Monsieur **François BOURBEAU** déclare être très surpris de voir que la convention CIFFRE existe encore dans la mesure où il a suivi le même dispositif il y a plus de 30 ans. Il interroge quant au lieu du laboratoire de recherche. Il estime que c'est un point important pour répartir le temps de présence ici et le temps de présence dans le labo. Il demande également où se trouvera le lieu de résidence du doctorant.*

***Monsieur le Maire** répond que le Doctorant est originaire de Guébenhouse et s'il a choisi la ZAC des Faïenceries, c'est qu'il connaît bien l'opportunité de cet espace-là. Il est actuellement en poste et rattaché à l'université de Bordeaux mais actif également au niveau de la région Grand Est avec des partenaires. "Donc ce n'est pas quelqu'un qui n'a pas de raison d'être présent sur le territoire et qui a des possibilités de présence sur le territoire et des opportunités je pense qui sont tout à fait sérieuses. D'abord je pense que c'est une opportunité. Je pense que pour nous former a toujours été quelque chose d'important dans notre collectivité en tout cas. C'est peut-être en tant qu'enseignant que j'y suis particulièrement sensible à différents niveaux. Là on a une expertise qui est réelle puisque la recherche est extrêmement intéressée par ce qui va se passer sur les 3 années à venir sur le terrain des faïenceries. Cette expérience là en partant du niveau où nous nous situons aujourd'hui pour aller vers ce que sera le site dans 3 ans. On a bien remarqué l'éveil que ça provoquait enfin l'intérêt que ça provoquait chez beaucoup de professionnels de la question. Vous vous souvenez qu'on avait exposé ici dans la salle du Conseil des travaux d'architectes. On en avait une trentaine qui ont planché sur le sujet, c'était déjà une collaboration entre l'université de Sarrebruck, de Strasbourg, de Grenoble, je ne sais plus, je crois qu'il y en avait six au total, Saint Étienne et voilà Cottebus même en Allemagne puisque le côté transfrontalier était là. Et on retrouve l'intérêt de l'université pour ce qui se passe chez nous ici. On veillera à ce qu'effectivement la présence ici soit bien organisée. En tout cas, la personne nous l'avons déjà rencontrée à différentes reprises. Nous avons bien calé les choses et je pense qu'aujourd'hui son expertise sera très intéressante parce qu'elle vient, cette personne vient compléter un travail, un regard que nous avons déjà sur cette zone, que nous avons déjà bien mûri depuis un bon bout de temps et que la ZAC des Faïenceries nous occupera encore pendant un certain nombre d'années. J'entends par là l'ensemble des Sarregueminois qui sont concernés par le suivi de cette question. Voilà donc je pense que c'est une opportunité avec une expertise, un regard sur comme ça a été dit, les questions de durabilité, les questions d'éco responsabilité, les questions aussi de concertation et de la relation entre le projet et la concertation sur le site des Faïenceries. Voilà, il aura de quoi faire".*

*Monsieur **François BOURBEAU** déclare que l'élément de distance, non possédé, renforce sa compréhension du sujet. "Sur le papier, c'est super, en com, super. Mais en practabilité, je m'interroge beaucoup parce qu'on a déjà engagé beaucoup de réflexion sur le sujet. Je m'en souviens, j'étais chez vous là en 2022 pour une rencontre informelle et vous aviez sur votre petite table, entre les deux canapés, plein de documents et vous disiez regardez, c'est tous les projets de de la faïence. Je sais aussi que le Conseil des sages a travaillé, que les citoyens sont déjà impliqués. Je sais aussi que la SEBL a beaucoup travaillé sur le sujet. Je sais aussi qu'il y aura des promoteurs aussi qui vont s'installer. Donc je trouve parce que ce qu'il faut voir c'est quand même une charge pour la ville. En net ça fait 72 000 € sur trois ans. Je sais qu'aussi Monsieur Schwartz n'est pas le dernier à dire qu'il y a des difficultés au niveau de la Ville de Sarreguemines. Donc ma question est simple, même si le projet est beau, est ce que d'une façon très pragmatique c'est le moment d'investir 72 000 € sur un projet qui intellectuellement est très bon, mais pratiquement du fait aussi de la distance, ça me semble un peu compliqué et moi je me pose la question si j'avais à choisir personnellement sur le sujet, je ne sais pas si je le ferais sachant que j'ai été dans ce circuit-là. Je sais que moi mon labo de recherche était à cinq minutes du travail et que c'était un aller-venu incessant. 800 km ou 900 km surtout pour impliquer les citoyens, je suis assez réservé sur le sujet".*

***Monsieur le Maire** : "Mais vous, vous avez le droit de l'être. Simplement, cette personne aura un bureau en mairie et la part temporelle passée ici, a été convenue, d'ailleurs les textes le prévoient. Et je ne suis pas dans une suspicion que la personne ne sera pas présente. Elle sera présente pour toute la part que prévoit le travail dans le cadre de la convention qui est là. Et je pense, alors vous faisiez allusion à des travaux notamment à un chercheur de Cottbus qui aujourd'hui encore, et même à distance, nous envoie pas mal de documents, c'est un très beau travail qui a été fait et l'ensemble des travaux qui nous ont été fournis jusqu'à présent nous ont réellement apporté quelque chose. Voilà donc on peut avoir des réserves là-dessus. Moi je considère qu'avoir de la recherche pendant trois ans sur un site en plein développement, en plein essor et avec de très beaux challenges à venir, puisque vous le disiez tout à l'heure, vous évoquiez des promoteurs, vous évoquiez des projets, les porteurs de projets, et bien ça va arriver, ça arrive déjà. Mais comme on est dans une logique de ZAC, c'est à dire de zone d'aménagement concerté, on n'attribue pas les projets comme ils arrivent. On attend d'avoir dessiné une logique globale avant d'aller vers ce qu'on va accepter chez les uns et chez les autres. Donc je pense que c'est un regard qui sera complémentaire et intéressant pour une ville qui aujourd'hui, à ce stade-là, n'a pas d'architecte attribué en mairie. Donc je rappelle que notre stratégie est effectivement d'aller chercher auprès des architectes, en fonction du dossier, la capacité et la compétence qui nous est nécessaire. C'est le parti pris que nous avons depuis le début de ce mandat d'aller chercher la compétence nécessaire".*

*Monsieur **François BOURBEAU** indique qu'il aurait une autre position si l'objectif était d'intégrer dans les effectifs Monsieur BOUR par la suite, parce que nous manquons d'architecte. "Ce serait-ce une autre question".*

***Monsieur le Maire** répond qu'il peut considérer que ce sera peut-être le cas. "Mais ça, vous savez, aujourd'hui, il faut commencer par le début. Donc je pense que nous avons besoin d'éveiller l'intérêt et je pense qu'aujourd'hui, les gens ont déjà compris que chez nous, les projets étaient d'intérêt. Regardez aujourd'hui ce qui se passe sur le plan du développement économique, il faut que ça donne envie aux gens de venir et le fait d'avoir des gens de qualité qui travaillent sur nos dossiers, ça ne peut que donner envie à d'autres de venir ou à eux-mêmes de rester".*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART** souhaite apporter une précision sur la dépense à prévoir par la Ville par rapport à cette mission. Ce stagiaire, cet architecte, a obtenu des cofinancements assez intéressants. A priori, les deux premières années, il n'y aura pratiquement que les charges patronales à la charge de la Ville. Concernant la première question de Monsieur BOURBEAU, les deux laboratoires auxquels il est adossé, il y en a un à Bordeaux et un à Strasbourg.*

***Monsieur le Maire** souligne que la région Grand Est joue un rôle aussi dans la question du choix du labo Strasbourg. "Alors ce que je n'ai pas dit tout à l'heure c'est vrai, c'est que les 14 000 € par an qui sont à déduire, nous viennent des instances de la recherche, c'est « ACTEE ». Mais nous avons encore des démarches en cours pour amoindrir encore la part d'enveloppe qui est la nôtre et c'est ce que Monsieur EBERHART vient de préciser. Je souhaitais attendre qu'on ait les retours définitifs pour être certain de ce que je vous dis. Parce que voilà, je préfère vous annoncer une bonne nouvelle après que dire finalement l'aide on ne l'a pas reçu. Mais on est plutôt bien parti".*

*Monsieur **François BOURBEAU** préfère avoir tous les éléments pour décider.*

***Monsieur le Maire** signifie qu'il y a d'autres demandes en cours et qui sont en bonne voie pour amoindrir la facture. Il rappelle également que cette personne aura un bureau en mairie et nous veillerons à ce qu'il soit bien à l'œuvre ici.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-

VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Carole DIDIOT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.1242-3 2, L.1242-12, L.1242-16, L.1243-1, L.1243-2, D.1242-3 et D.1242-6,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 septembre 2024 ;

Considérant que ce type de convention permet de renforcer les liens de notre collectivité territoriale avec la recherche scientifique et technique tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour la Ville de Sarreguemines ;

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT

Abstention : François BOURBEAU

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention CIFRE, avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, l'ANRT,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de collaboration de recherche, avec les laboratoires associés, chargés de la recherche, en l'occurrence l'AMUP (Architecture, Morphologie/Morphogénèse Urbaine et Projet) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et le laboratoire PAVE (Profession Architecture Ville Environnement) de l'Ecole nationale supérieure et d'architecture du paysage de Bordeaux (ENSAP).

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à créer le poste de doctorant.

Article 4 :

De percevoir la subvention annuelle de 14.000 € correspondante de la part de l'ANRT.

Article 5 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 6 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10. Actualisation des effectifs

Dans la perspective des recrutements, il convient de modifier l'état des effectifs, avec effet au 1er octobre 2024 comme indiqué ci-dessous :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Technique	- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet - 1 poste d'ingénieur à temps complet - 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet	NEANT
Police Municipale	- 2 postes de brigadier-chef principal agent à temps complet	NEANT

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs en fonction de ce qui précède.

---

*Monsieur **François BOURBEAU** fait fart du manque de clarté perçu.*

*Madame **Carole DIDIOT** reconnait que lorsqu'on vient ou travaille dans le privé, ce n'est vraiment pas clair.*

*Madame **Bernadette HILPERT** reprenant les écrits mis à disposition des élus relève une incompréhension. En effet, il est question de la nécessité de créer au tableau des effectifs six postes à temps complet donc filière administrative un poste à temps complet, animation quatre postes. C'est ce qui est dit et ensuite on décide de ne faire que la création des postes cités. "Et vous mettez en dessous, recrutement de remplacement d'agents absents du service, de non titulaires en cas de besoin sur un poste vacant, ce qui veut dire que vous allez aller dans le recrutement de non titulaires et de saisonniers occasionnels. J'ai du mal dans la gymnastique alors je sais par rapport à ce que moi je connais de la fonction publique hospitalière, les suppressions, nous on n'a pas ça. Mais si vous ne créez pas, par exemple, vos postes à temps complet au sein de la filière administrative, est-ce que c'est parce que vous allez le faire avec des non titulaires, parce que la création de poste, c'est une création de poste. Si c'est des créations, ils sont ouverts. Alors soit effectivement on embauche, soit on n'embauche pas. Mais si les postes que vous avez cités dans le premier paragraphe, si ceux-là sont nécessaires à l'heure actuelle, donc ça veut dire qu'il y a un besoin de salariés dans ces secteurs d'activité là, mais qu'à priori pour l'instant vous n'en faites pas de créations".*

*Madame **Carole DIDIOT** répond qu'il y a des recrutements en cours sur ces postes. Les personnes qui vont être recrutées auront l'intitulé des postes qui sont là et qu'on doit créer.*

*Madame **Bernadette HILPERT** demande pourquoi dans la phrase il est précisé la nécessité de créer au tableau des effectifs six postes à temps complet au sein de la filière administrative alors qu'on ne les retrouve pas dans la décision.*

*Madame **Axelle DORMOY**, interpellée par Madame DIDIOT, s'aperçoit de l'erreur matérielle commise et s'en excuse auprès de l'ensemble du Conseil Municipal. Il y a lieu de prendre en considération les éléments dans le tableau présenté. La différence est quand on parle de créations de postes, on parle bien d'emplois permanents qui ont vocation à être occupés normalement par des fonctionnaires quelle que soit la fonction publique, mais de plus en plus par dérogation avec des agents contractuels, le cas échéant.*

*Madame **Bernadette HILPERT** énonce qu'il convient de modifier la délibération.*

*Madame **Carole DIDIOT** affirme que la délibération porte bien sur ces sept postes à savoir : un poste d'ingénieur principal, un poste d'ingénieur à temps complet, trois postes d'adjoint technique territorial et deux postes de brigadier-chef principal.*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART**, pour une bonne compréhension, souligne qu'il ne s'agit pas des embauches de toutes ces personnes-là. "Si un technicien passe un concours et passe ingénieur, il faut créer le poste d'ingénieur, pour autant la personne est peut-être depuis vingt ans dans la maison.*

*Madame **Bernadette HILPERT** déclare avoir bien compris mais la phrase, erronée à présent, prêtait à confusion.*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART** concède qu'il y avait bien une "coquille".*

*Madame **Carole DIDIOT** mentionne que le rapport est à prendre en compte et la délibération sera modifiée.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Carole DIDIOT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, en application de l'article L 411-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration),

Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER,
Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX,
Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER,
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- de procéder aux créations suivantes du tableau des effectifs :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Technique	- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet - 1 poste d'ingénieur à temps complet - 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet	NEANT
Police Municipale	- 2 postes de brigadier-chef principal agent à temps complet	NEANT

Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :

- de remplacement d'agents absents du service,
- non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant,

saisonnier et occasionnel,

11. Apprentissage

Dans l'intérêt du développement des compétences des jeunes accueillis et des services municipaux, la Collectivité maintient son engagement en faveur de l'apprentissage.

Vous trouverez ci-dessous un état des lieux des contrats en cours pour la période scolaire 2024-2025.

Formation Suivie	En cours/à venir	Affectation
Bac pro technicien chaudronnerie industrielle/Serrurier	En cours	Centre Technique Municipal
CAP Paysagiste	En cours	Espaces Verts

Il ne s'agit pas de nouveaux contrats mais de la continuité de ceux conclus à la rentrée 2023.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé que l'apprentissage CAP Peintre a pris fin le 31.08.2024, conformément aux termes du contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

---

*Après la présentation du rapport par Madame **Carole DIDIOT**, **Monsieur le Maire** met en avant la nécessité de former pour une collectivité.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** rajoute qu'il y a huit apprentis au total.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Carole DIDIOT,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L424-1 ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formations des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 20 septembre 2024,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Article 1 : d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2024-2025.

Article 2 : d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires conformément au tableau suivant :

Formation Suivie	En cours/à venir	Affectation
Bac pro technicien chaudronnerie industrielle/Serrurier	En cours	Centre Technique Municipal
CAP Paysagiste	En cours	Espaces Verts

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

12. Revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) attribuée aux enseignants artistiques territoriaux

Les agents relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique bénéficient de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) par délibération prise le 6 février 2004.

Un nouvel arrêté du 19 juillet 2023 révise les taux de l'ISOE doublant notamment la part fixe.

Ainsi, les modalités d'attribution de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves destinés aux professeurs d'enseignements artistiques et aux assistants d'enseignements artistiques seraient fixés à :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel de référence	Texte de référence
Culturelle	-Professeurs d'enseignement artistique -Assistants d'enseignement artistique	Part fixe (exercice effectif de fonctions d'enseignement) : Taux moyen annuel par agent : 2 550 € (au lieu de 1 274,87 €) Part modulable (tâches de coordination de suivi des élèves) : Taux moyen annuel par agent : 1 497,84 € (au lieu de 1 475,74 € avant le 01/07/2023)	Décret n°2023-627 du 19 juillet 2023 Arrêté du 19 juillet 2023

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) est versée mensuellement au prorata du temps de travail. Un arrêté individuel d'attribution fixant le montant sera pris pour chaque agent concerné.

La part modulable sera attribuée au regard des activités spécifiques confiées, sur proposition hiérarchique. Les taux sont indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

Modalités de maintien ou de suspension de l'ISOE :

Le versement de l'ISOE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisation exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés

d'adoption, congés de maladie ordinaire suivant le traitement, congé pour accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle.

Pendant les périodes d'absence pour accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle, l'ISOE sera maintenue.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie et longue durée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) attribuée aux enseignants artistiques territoriaux.

---

*Après la présentation du rapport par Madame **Carole DIDIOT**, Monsieur **François BOURBEAU** comprend que cela représente environ 330 € par mois.*

*Madame **Carole DIDIOT** répond que ce montant est environ celui-ci.*

*Monsieur **François BOURBEAU** interroge quant à l'impact financier.*

*Madame **Carole DIDIOT** répond qu'il est d'environ 40 000 € annuels chargés.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** souligne que le coût est important mais réglementaire.*

*Madame **Carole DIDIOT** complète que 2025 sera une année complète puisque là c'est à partir du 1er octobre.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Carole DIDIOT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré, indemnité transposable dans la fonction publique territoriale à la filière culturelle artistique en faveur des cadres d'emploi des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 janvier 1993 fixant les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée en faveur des personnels enseignants du second degré ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 janvier 1993 relative au régime indemnitaire de la filière culturelle et de la filière sportive des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 fixant les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et précisant les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces deux indemnités ;

Vu la délibération du 6 février 2004 relative au régime indemnitaire et instaurant notamment l'ISOE ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 septembre 2024 ;

Considérant que les assistants d'enseignement artistique restent à ce jour exclus du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ; il convient de mettre à jour le régime indemnitaire de suivi et d'orientation des élèves ;

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

D'autoriser, à compter du 1er octobre 2024, la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) telle que décrite ci-dessous :

Ainsi, les modalités d'attribution de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves destinés aux professeurs d'enseignements artistiques et aux assistants d'enseignements artistiques seraient fixés à :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel de référence	Texte de référence
Culturelle	-Professeurs d'enseignement artistique -Assistants d'enseignement artistique	**Part fixe** (exercice effectif de fonctions d'enseignement) : Taux moyen annuel par agent : **2 550 €** (au lieu de 1 274,87 €) **Part modulable** (tâches de coordination de suivi des élèves) : Taux moyen annuel par agent : **1 497,84 €** (au lieu de 1 475,74 € avant le 01/07/2023)	Décret n°2023-627 du 19 juillet 2023 Arrêté du 19 juillet 2023

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) est versée mensuellement au prorata du temps de travail. Un arrêté individuel d'attribution fixant le montant sera pris pour chaque agent concerné.

La part modulable sera attribuée au regard des activités spécifiques confiées, sur proposition hiérarchique. Les taux sont indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

Modalités de maintien ou de suspension de l'ISOE :

Le versement de l'ISOE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisation exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, congés de maladie ordinaire suivant le traitement, congé pour accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle.

Pendant les périodes d'absence pour accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle, l'ISOE sera maintenue.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie et longue durée.

De prévoir les crédits nécessaires au budget courant et suivants.

13. Adhésion à l'association « CILAC » - Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel -

Le CILAC (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général. Fondée en 1978, sa mission est de promouvoir la réflexion et la protection du patrimoine français de l'industrie.

Le CILAC ne gère pas de sites : il relaye et appuie la demande sociale en faveur d'une politique du patrimoine industriel. Il réunit un grand nombre d'associations locales, régionales ou sectorielles, de musées et écomusées industriels, dont il est le porte-parole auprès des instances de l'État et des Régions.

Il encourage ainsi l'étude, la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine industriel, sous toutes ses formes et sous tous ses aspects (matériels et immatériels : histoire économique, technique et sociale, architecture, représentations) ; favorise les échanges entre les acteurs du domaine et rassemble les informations liées aux opérations de sauvegarde et de reconversion menées en France et à l'étranger.

L'adhésion à ce comité permettra, entre autres, d'avoir une veille documentaire efficace en matière d'archéologie industrielle, notamment dans le cadre des travaux réalisés actuellement sur la friche des Faïenceries et de bénéficier de leur revue « Patrimoine industriel ».

Le Conseil Municipal est appelé à valider l'adhésion à cette association pour un montant annuel de 75 €.

---

*Madame **Christine MARCHAL** présente le rapport ci-dessus et rajoute que dimanche s'est déroulée une conférence très intéressante donnée par Monsieur le Maire et Julie, la directrice des musées, sur le site des Faïenceries. "C'était intéressant parce que c'est le regard à la fois de tout ce qu'il y a eu ces derniers temps avec le site comme il était et puis les destructions qui sont faites, mais toujours faites avec beaucoup de pertinence et d'interrogation aussi sur ce que l'on conserve. Le regard sur ce que l'on conserve est très important pour la mémoire industrielle, la place de la Faïencerie au sein de la ville, les bâtiments qui ont été conservés justement parce qu'ils ont une trace technique de l'architecture industrielle. Et il faut quand même souligner le travail très intelligent de la société qui détruit parce qu'on voit bien en ce moment qu'il y a beaucoup de choses qui ont disparu. Mais ils étaient en lien très étroit avec la directrice des musées et des découvertes ont été faites qui sont assez passionnantes. C'est un travail vraiment de Sherlock Holmes et passionnant et il faut vraiment se dire que ce qui se passe en ce moment c'est fait avec intelligence et on a besoin de garder trace de ce patrimoine, qu'il soit aussi humain. Le CILAC peut éclairer sur ce qui se passe ailleurs et mettre en résonance avec ce qu'on fait sur le site des Faïenceries".*

*Monsieur **François BOURBEAU** trouve que c'est une très bonne initiative et en profite pour parler de la culture qui l'intéresse contrairement à ce que Madame MARCHAL pourrait penser.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame Christine Marchal, Adjointe au Maire en charge de la Culture,

Considérant l'intérêt des activités de recherches scientifiques et documentaires menées par le CILAC en matière d'archéologie industrielle et les projets à venir pilotés par la Ville de Sarreguemines, notamment sur le site des anciennes faïenceries,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'autoriser l'adhésion au CILAC pour l'année 2024, pour un montant de 75 €.

14. Adoption du Projet d'Etablissement 2024-2030 du Conservatoire

Le Projet d'Etablissement du Conservatoire actuellement en cours a été actualisé en juin 2024. Ce Projet d'Etablissement est nécessaire et obligatoire pour tout Etablissement qui demande ou redemande le classement par le ministère de la Culture. C'est un texte définissant les actions qui incombent au Conservatoire dans le cadre de ses obligations telles qu'elles apparaissent notamment dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) paru en décembre 2023.
Le Projet d'Etablissement couvrira une période de six ans, allant de 2024 à 2030.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter la version définitive suite aux remarques et commentaires de Mme Serverin conseillère musique et danse à la DRAC Grand Est.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Mme l'adjointe à la culture Christine MARCHAL,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2 et R. 461-1 et suivants modifiés par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges ;

Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre prévu à l'article L. 216-2 du code de l'éducation, publié au Bulletin officiel du ministère de la culture de septembre 2023 ;

Vu l'arrêté fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique du 19 décembre 2023,

Considérant que le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique et les critères de classement des conservatoires réclament tant pour le fonctionnement du conservatoire que pour le classement l'adoption d'un nouveau Projet d'Etablissement,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'adopter le Projet d'Etablissement du Conservatoire de Sarreguemines (musique, danse et art dramatique) actualisé suite aux échanges avec la DRAC et annexé à la présente délibération pour la période 2024-30

- de charger Monsieur le Maire de la mise en application de la présente délibération.

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Ludothèque

L'association « Ludothèque Beausoleil » sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 euros afin de pouvoir assurer ses dépenses de fin d'année.

Aussi, nous proposons de lui accorder une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à prévoir au budget primitif 2024, au chapitre 65, rubrique 30, article 65748 afin que le service Jeunesse puisse procéder au règlement.

Dans tous les cas, le versement de la subvention sera notifié et conventionné à l'aide des supports déjà inscrits dans la procédure de traitement des subventions approuvée par le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ludothèque.

---

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Denis PEIFFER**, Monsieur **François BOURBEAU** demande s'il y a un motif particulier que la fin de l'année soit plus compliquée puisqu'on a donné la même subvention cette année que l'année dernière.*

*Monsieur **Denis PEIFFER** : "Je vais vous faire un peu l'historique de la situation effectivement de la Ludothèque qui est pour nous un peu un facteur de préoccupation. Il y a quelques mois, le comité de la Ludothèque et sa direction ont sollicité un rendez-vous pour nous faire part de difficultés financières de*

l'association. J'ai envie de dire des difficultés financières extrêmement sérieuses. Et en observant les comptes de l'association, il s'est avéré qu'effectivement, s'il n'y avait pas de soutien supplémentaire de la part de la municipalité, la trésorerie de cette association était en grande difficulté pour cette année. Les raisons à cela, ce n'est pas dû à une baisse d'adhésions aux membres qui en font partie. C'est que la plupart des financeurs habituels de la Ludothèque comment dire, ont depuis quelques temps maintenant n'ont pas abondé à hauteur de ce que l'association attendait. Et donc c'est le cas pour l'État, c'est le cas pour le département, c'est le cas pour la Communauté d'agglomération. Enfin, il y a une raison à cela, c'est qu'effectivement sur le terrain on a constaté aussi une baisse d'activité de la part de cette Ludothèque et donc ce n'est pas exceptionnel que cette baisse d'activité de la part de la Ludothèque a une répercussion financière derrière de la part des financeurs. Après avoir étudié la question, rencontré l'association, accompagné l'association qui l'est aussi par ailleurs par la Fédération des Œuvres Laïques, accompagner l'association par les services de la Ville parce que j'ai demandé à ce que nous suivions avec eux, main dans la main, effectivement, l'association en question. Nous avons établi une espèce de plan de financement sur l'année, voir au mois le mois quelle est la situation budgétaire, voir les subventions qui sont encore attendues et voir la date à laquelle elles tombent. Et j'ai envie de dire, l'association a pêché un peu par légèreté au niveau de la gestion ou par naïveté peut être de ces nouveaux dirigeants qui sont des bénévoles de manière générale. Et c'est vrai que ça pose la question des formations des bénévoles qui prennent parfois en charge les associations. Enfin, il y a une forme d'impréparation effectivement, avec un vrai décalage entre le prévisionnel escompté et la réalité du terrain en fait. Et vous savez que cette association, pour nous, c'est une association qui est précieuse au niveau du quartier, c'est 200 adhérents à peu près, c'est une trentaine de partenaires institutionnels, associatifs, écoles diverses et variées. C'est un appui important que nous avons pour la politique de la ville au niveau du quartier. Et donc il nous semblait pour le coup important de les subventionner à hauteur de ce montant exceptionnel, ce qui ne sera pas encore totalement suffisant, je le dis tout de suite. Alors ce n'est pas un montant exceptionnel qu'on attend encore, mais il faudra sans doute au mois de décembre voter une avance de subvention pour la subvention de l'année prochaine ce qui leur permettrait effectivement de pouvoir continuer à exister. Je le dis parce que c'est compliqué pour l'association. Nous, on a fait le choix de l'accompagner, on a fait le choix de l'aider. Il est vrai qu'on a évoqué toutes les pistes qui étaient possibles par rapport à la Ludothèque, par rapport à l'activité de la Ludothèque. J'ai envie de dire pour l'avenir, aucune piste n'est véritablement fermée pour l'instant. Nous avons fait le choix de maintenir notre confiance à l'association, nous avons fait le choix de l'aider, nous avons fait le choix de l'épauler. Mais c'est vrai qu'il faut voir ça au plus près. Et d'ailleurs nous, la Ville aussi a un certain nombre d'exigences par rapport au sérieux dans le suivi des finances de l'association. Je peux donner juste un exemple, il y avait un décalage assez net entre le nombre de personnes qui s'occupaient de l'Association. On avait par exemple quatre emplois qui correspondaient à 3,25 équivalents temps plein auxquels ils rajoutaient encore un service civique recruté mais qui étaient bien supérieur aux capacités financières de la Ludothèque. Alors elle a fait des efforts cette Ludothèque justement pour assurer sa survie. Il y a une rupture conventionnelle avec un de ses salariés récemment. L'emploi civique n'a pas été renouvelé. L'association, à notre demande, va se recentrer sur son "cœur de métier" qui est donc le jeu. Et normalement, avec ces efforts qui ont été faits par l'association, par ses dirigeants, avec l'appui supplémentaire que je vous propose ce soir de porter à l'association, on devrait faire en sorte effectivement que cette association puisse continuer son activité et répondre à tous les engagements qui ont été les siens. Parfois, il y a eu aussi de leur part un certain nombre de loupés en termes de demande de subvention, je donnerai juste un exemple. Dans le cadre de la politique de la ville, il était possible pour l'association de faire appel à des fonds de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluence. J'ai envie de dire, par oubli, parfois ces demandes de subventions n'ont pas été faites. Cette année, maintenant avec l'accompagnement, elles ont été faites. Dans la séance qu'il va y avoir dans quelques jours maintenant à la Communauté d'Agglomération, il va y avoir des propositions de subventions aussi pour l'association. Donc, je vais le dire, si on toque convenablement aux portes, si on dépose convenablement les dossiers au département, aux financeurs, à l'État ... et bien effectivement l'association pourra continuer à être pérenne. Mais pour nous, il y a vraiment une nécessité de l'accompagner. C'est un peu le "deal" qu'on a passé avec eux, c'est qu'il y a vraiment un travail d'accompagnement, d'assistance, de formation technique avec l'association".

*Monsieur **François BOURBEAU** propose son aide au cas où cette association a besoin de compétences financières de façon ponctuelle ou durable dans la gestion de l'association.*

*Monsieur **Denis PEIFFER** précise que ce cas-là pose de manière plus générale la question de la formation des comités de la plupart des associations. On a des comités qui se forment et à partir du moment où ils ont des charges financières, ou du personnel ... ils n'ont pas toujours effectivement les compétences.*

***Monsieur le Maire** rajoute que le contexte devient plus difficile. Il rappelle que les collectivités ont toutes leurs soucis, ce qui fait que les aides sont plus compliquées à décrocher.*

*Monsieur **François BOURBEAU** : "L'offre est faite".*

***Monsieur le Maire** complète qu'il faut une vraie rigueur sur le sujet. "Simplement au terme des différents suivis qu'on a eus, des moments de rencontre de leur côté, ces engagements ont été pris et nous avons, suite à cette écoute de ces engagements qui ont été pris, décidé d'accorder une nouvelle chance de repartir sur un recentrage de l'activité, comme Denis l'a expliqué, et c'est la raison pour laquelle nous proposons cette aide de manière à pouvoir repartir d'un bon pied".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER

Vu l'avis des commissions,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'accorder à l'association « Ludothèque Beausoleil » une subvention exceptionnelle de 15 000 € afin de pouvoir assurer les dépenses de fin d'année.

Les crédits sont à prévoir au budget primitif 2024, au chapitre 65, rubrique 30, article 65748.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.

16. Aide de 5 000 € à Yann Schrub pour sa qualification aux JO Paris 2024

Yann Schrub, athlète de l'ASSA, a réalisé une saison exceptionnelle.

Il a décroché une médaille d'or à Munich aux championnats d'Europe de cross-country, s'est classé 9ème aux championnats du monde à Budapest au 10 000m, vice-champion d'Europe de la même distance à Rome et champion de France Elite à Angers au 5 000m.

Ce palmarès lui a ouvert les portes de la participation aux Jeux Olympiques de Paris 2024 sur les distances du 10 000m et 5 000m.

Il est de tradition que lorsqu'un sportif d'une association sarregueminoise obtient une qualification et participe aux Jeux Olympiques, il est versé par l'intermédiaire de son club une aide de 5 000€.

A ce titre, il est proposé de verser à l'ASSA une subvention de 5 000 € destinée à Yann Schrub qualifié aux JO de Paris 2024.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette aide de 5 000 € à Yann Schrub pour sa qualification aux JO Paris 2024.

---

*Monsieur **Maxime TRITZ** présente le rapport et souligne que cette aide de 5 000 € est liée à sa qualification aux JO de Paris 2024 et non pas à sa préparation pré JO au cours de laquelle il a effectivement obtenu sa thèse de médecine. Cette aide n'est pas liée non plus à sa participation aux cinq kilomètres des Mousquetaires organisés hier par l'Intermarché, ni à ses interventions dans les écoles et les collèges du secteur. Il souligne qu'il a réalisé une saison exceptionnelle et il est de tradition que lorsqu'un sportif d'une association Sarregueminoise obtient une qualification et participe aux JO de lui verser par l'intermédiaire de son club, en l'occurrence l'ASSA, une aide de 5 000 €. Il revient sur le préambule de Monsieur le Maire en mentionnant que les présidents de l'ASSA étaient présents aux JO en tant que juges. "Voilà donc c'est une grosse saison pour l'ASSA et Yann SCHRUB en est le fer de lance".*

*Monsieur **François BOURBEAU** : "Donc bravo à Yann. Je souscris tout à fait au point. J'ai juste une question, j'avais cru comprendre qu'il y avait d'autres sportifs Sarregueminois qui étaient aux JO, il n'y avait pas des lutteurs ? ".*

***Monsieur le Maire** rappelle que la liste a été parcourue et expliquée en préambule au moment où Monsieur BOURBEAU n'était pas encore présent.*

*Monsieur **François BOURBEAU** déclare avoir prévenu de son retard.*

***Monsieur le Maire** énonce que les sportifs ont été félicités les uns après les autres en début de conseil. En fait, Yann s'est sélectionné et on est dans le prolongement de la tradition, de notre accompagnement aux sportifs sélectionnés. Mais les autres ont été cités.*

*Monsieur **François BOURBEAU** demande si ces derniers n'ont pas d'aide particulière.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** répond que ces athlètes n'étaient pas engagés sous le drapeau français.*

***Monsieur le Maire** confirme qu'effectivement le second sélectionné ne l'était pas sous le drapeau français.*

*Monsieur **Maxime TRITZ** évoque ce lutteur qualifié aux JO dans une épreuve très difficile d'accès pour nos lutteurs, non pas parce qu'ils n'ont pas le niveau mais parce qu'effectivement il y a vraiment les tous meilleurs qui peuvent y participer. Il y a très peu de lutteurs qui peuvent être qualifiés aux JO finalement malgré que ce soit une épreuve traditionnelle. Effectivement ce lutteur a été qualifié dans l'équipe des réfugiés. Il a tout de même représenté la France et la Moselle de par sa participation et Sarreguemines puisque c'est un licencié Sarregueminois. "Mais effectivement il n'était pas dans l'équipe de France des JO, mais c'est une équipe des réfugiés et il a tout autant un mérite. Effectivement, tout comme Yann, la question se pose, vous avez raison'.*

***Monsieur le Maire** revient au début du Conseil avec les mérites soulignés d'Eric CIRK autour de la question de la lutte. Il a d'ailleurs obtenu une distinction des mains de Monsieur le Préfet.*

*Monsieur **Maxime TRITZ** indique qu'il a eu l'immense honneur de l'accompagner. "Cette année, en décembre, c'est le grand retour du palmarès sportif. Et effectivement, je l'annonce ici publiquement que ce soit plus une surprise, il y a effectivement deux lutteurs qui seront invités d'honneur. Il s'agit bien sûr d'Eric CIRK et de Jamal. Effectivement, je les laisserai vous raconter ce qu'ils ont vécu, c'est exceptionnel. Il me l'a déjà raconté lors de l'assemblée générale de la lutte, Éric, voilà, c'est beau, je n'en dis pas plus, mais effectivement c'est à entendre. Je vous inviterai à les écouter lors du palmarès sportif 2024 ».*

*Madame **Bernadette HILPERT** intervient sur la question de ceux qui portent l'étendard des réfugiés. Elle invite à regarder le film "Les Nageuses", qui a d'ailleurs été primé au Festival de Cannes et qui explique la situation. Il s'agit de nageuses qui viennent de Syrie. "C'est un très beau film" qui donne une explication vraiment intéressante "comment c'est porté, pourquoi elles ne sont pas reconnues ...".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Maxime TRITZ,

Vu la qualification et participation de l'athlète Yann Schrub aux JO de Paris 2024

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN (par procuration), Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

De verser une subvention de 5 000€ à l'ASSA pour Yann Schrub.

Les crédits seront inscrits au budget 2024, article 65748, fonction 024.

17. Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association « Sarreguemines Jump »

L'association « Sarreguemines Jump » qui gère le centre hippique de Sarreguemines, rue de deux Ponts, rencontre de sérieuses difficultés de trésorerie et sollicite le soutien financier de la ville de Sarreguemines.

Cette situation financière dégradée s'explique pour plusieurs raisons dont certaines sont liées directement ou indirectement à la crise Covid :

Pendant le confinement de 2020, Sarreguemines Jump n'a pas pu mettre son personnel au chômage technique car il fallait continuer à nourrir et s'occuper des chevaux (nettoyage des box, travail avec les chevaux afin de les maintenir en forme). Le club avait donc des charges de personnel mais, en sens inverse, aucune recette ne rentrait en raison de l'arrêt de l'activité.

Ces dernières années le comité se heurte également à une hausse importante de certaines charges : cout de la paille et du foin, de la nourriture, des frais médicaux (vétérinaire, ostéo) etc.

Un rappel de cotisation de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) de 12 000 € (pour l'année 2019) a fini de mettre à mal la trésorerie de l'association.
Après discussion avec les dirigeants et analyse de leur comptabilité par les services municipaux, nous arrivons à la conclusion qu'une aide financière de 15 000 € s'avère nécessaire pour préserver la pérennité de l'activité équestre à Sarreguemines. En contrepartie, le comité s'engage à poursuivre les efforts de redressement entamés depuis plusieurs mois et à rendre compte régulièrement de la situation aux services de la ville.

Au regard de ces éléments, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 15 000 € à l'association Sarreguemines Jump.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'attribution de cette subvention complémentaire.

---

*Après la présentation du point par Monsieur **Maxime TRITZ**, Madame **Bernadette HILPERT** pose une question de forme. Précédemment, on avait une subvention exceptionnelle, présentement c'est une subvention complémentaire ce qui voudrait dire que l'année prochaine on prend l'ensemble. Elle estime qu'il est important de le préciser parce que sinon on peut se retrouver dans un global par rapport à ça.*

***Monsieur le Maire** signifie que c'est la même démarche que pour le point concernant la Ludothèque.*

*Madame **Bernadette HILPERT** souligne que les éléments datent de 2020 où il y avait des aides. Elle déclare être interpellée par le rappel de cotisation de la MSA pour une association. "C'est quand même des aspects légaux, c'est important. Alors tant mieux, je pense que c'est le problème qu'on a soulevé tout à l'heure, c'est l'accompagnement des associations qui ont peut-être du mal à remplir leurs obligations légales et à faire en sorte que. Donc je n'ai pas de souci, mais je pense qu'effectivement peut être qu'il faut faire une aide organisée peut être complémentaire au niveau des associations".*

*Monsieur **François BOURBEAU** considère que "ce serait peut-être le moment de mettre en place au sein de la mairie une formation lorsqu'une association demande une subvention qu'elle ait une formation de quelqu'un de la mairie ou externe. Moi je veux bien les faire si vous voulez".*

*Monsieur **Maxime TRITZ** confirme que des formations sont assurées. "Alors peut être qu'elles ne sont pas optimales, peut-être qu'il faudrait réfléchir à en faire davantage ou mieux. Mais effectivement jeudi nous avons une réunion de rentrée avec les associations sportives, là ce jeudi, pour faire comment remplir les nouveaux dossiers de subvention, comment être complet et comment s'adresser aux différents organismes ... Par rapport au COVID qui est un petit peu loin, c'est vrai, je le conçois, vous vous souvenez peut-être des prêts de l'État à taux 0. Mais maintenant il faut les rembourser".*

***Monsieur le Maire** souhaite témoigner de son expérience d'adjoint en charge des sports et assure que de très nombreuses formations étaient assurées même gérées par les instances du sport qui venaient. "Et ça, c'était d'ailleurs assez nouveau, on a réussi à faire venir de la formation sur Sarreguemines qui s'adressait à tous les intéressés et c'était très apprécié. Mais vous avez raison, il faut continuer à le faire et il faut le faire autant que faire se doit. Néanmoins, et là je suis assez d'accord avec ce que les uns et les autres ont dit avant, les différents points qu'on a à l'ordre du jour montrent quand même que la situation des associations aujourd'hui, elle est délicate, elle est difficile. Parce qu'il faut une expertise dans l'approche des situations qui ne laisse pas beaucoup de place à l'erreur. La moindre erreur dans l'exercice d'une année est difficile à rattraper. Avant, on avait un peu de mou avec les subventions qu'on pouvait avoir des uns et des autres. Mais moins on a de subventions, moins on a droit à l'erreur. Et après un autre point qui est important, ce qu'on réunit d'ailleurs aujourd'hui comme points à l'ordre du jour montre que ce qu'on a dit déjà depuis pas mal d'exercices que, bien nous aussi, dans les*

subventions qu'on a accordées, on est quelquefois au plus juste. Mais nous avions assorti cette décision de ce qu'on est en train de pratiquer ce soir, c'est-à-dire d'être à l'écoute des difficultés des associations, d'y revenir sans arrêt, de les accompagner par de la formation, mais aussi par un dialogue de nos services et de nos élus tout au long de l'année. Et puis d'essayer d'aller au plus juste pour amener des éléments de solution. C'est ça l'accompagnement du milieu associatif qui aujourd'hui on a besoin me semble-t-il plus que jamais ».

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** indique que pour les deux associations citées à savoir la Ludothèque et le Sarreguemines Jump, le cas de figure est le même c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réserve financière. "Donc on est en trésorerie à flux tendu, on gère comme on peut. Pour revenir par exemple sur le Jump, le COVID a effectivement eu une incidence puisque, comme ça a été dit, il n'a pas pu avoir recours au chômage technique. Parce qu'il fallait s'occuper des chevaux, ils ont souscrit pendant la période du COVID, comme ils y avaient droit à un PGE, un prêt garanti par l'État. Aujourd'hui ils sont dans la phase où ils doivent rembourser ce prêt donc c'est 12 000 € à peu près par an. Ce n'est quand même pas neutre. Voilà et on est face à des associations dont on ne pourra jamais reprocher ni aux uns ni aux autres l'investissement sans faille des uns et des autres. Ils sont complètement impliqués dans leur association. Et je voudrais revenir sur ce que tu viens de dire à l'instant, Marc, c'est qu'effectivement on avait dit puisque j'étais à la vie associative, adjoint avant, avant Denis, on a toujours dit qu'on était à l'écoute et qu'on ne laissait pas tomber une association si elle était en difficulté. Ceci étant, ce n'est pas pour autant et comme tu l'as dit Denis tout à l'heure, ce n'est pas pour autant que nous ne sommes pas exigeants sur un plan de retour à l'équilibre. Moi, j'ai demandé au Jump de nous produire, et vous l'avez dans la délibération pour le 31 octobre 2024, un plan de retour à l'équilibre financier et nous assortirons évidemment le versement de cette subvention à la production de ce plan de retour à l'équilibre financier. Avec dans ce plan de retour à l'équilibre financier, un plan d'action qui sera chiffré pour chaque action. C'est ce qu'a fait par exemple la Ludothèque, on les a rencontrés début juillet, on les a vus à ce moment-là, ils avaient déjà embrayé sur un certain nombre de décisions qui nous ont permis de nous rassurer. Il ne s'agit pas non plus de donner de l'argent public à des associations, si derrière, on sait que peut être dans un an, dans deux ans, alors ça arrivera peut-être. Je ne dis pas que ça n'arrivera pas, mais on se donne aussi nous des garanties et c'est ce que nous faisons. Alors c'est donnant-donnant mais je pense aussi que c'est gagnant-gagnant parce que quelque part c'est aussi permettre à l'association de réfléchir sur son mode de fonctionnement, de prioriser ses activités, peut être cœur de métier et évidemment d'avoir peut-être à l'appui d'un plan de retour à l'équilibre financier, peut-être une pérennité sauvegardée. On regardera, on a jusqu'au 31 octobre, moi je suis comme vous Monsieur Bourbeau, je suis là pour aider aussi l'association. J'ai déjà rencontré les dirigeants cet été, enfin la présidente, on a échangé, on a discuté, on a encore échangé par mail la semaine dernière, même si aujourd'hui je suis plus dans une phase d'attente qu'une phase d'accompagnement. Mais ils savent déjà qu'ils peuvent compter sur moi aussi le moment venu. Mais on se retrouve vraiment dans une période charnière pour les associations, c'est-à-dire d'abord la crise du bénévolat. On a de moins en moins de bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans les associations, on le voit à tout niveau, ce n'est pas que le sport, c'est la culture, c'est partout. Donc moins d'applications veut dire aussi moins de compétences, clairement. Et souvent ce sont des présidents qui portent seuls ou des présidentes, en l'occurrence, qui portent à bout de bras l'association, qui prennent aussi des risques personnels parfois et moi je voudrais aussi qu'on les félicite pour garder un petit peu ce feu sacré et de maintenir un petit peu leurs associations à flot. Ce qui a été dit et sous-entendu tout à l'heure, c'est que la ville intervient en général toujours finalement comme en dernier recours, on se retourne quand ça ne va plus, c'est la Ville qui va intervenir, le Département il va donner un petit coup de pouce peut être, Jean-Claude évidemment, mais lorsque les associations sont vraiment acculés, quand ça ne va vraiment plus, l'association, évidemment Sarregueminoise, elle va d'abord voir le service de la vie associative ou le service des sports et va demander d'abord à la Ville de l'aider et c'est ce que nous faisons. J'espère simplement que ce que nous voyons avec eux et comme on l'a dit tout à l'heure avec la Ludothèque, permettra de pérenniser ses activités. Ce serait dommage parce qu'il y a un équipement qui est intéressant. Même si sur certaines parties, notamment sur les boxes, c'est un peu vieillissant. Il y a une activité poney qui est unique dans la région. Il y a peu d'activité voire pas d'activité poney sur la région. Je pense qu'il y a vraiment des atouts et je pense qu'il faut les aider comme on peut mais on leur demande également de faire des efforts parce que je pense que si on ne leur demande pas ça, nous ne sommes pas en responsabilité".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Maxime TRITZ,

Vu la demande de subvention complémentaire de l'association Sarreguemines JUMP suite aux difficultés de trésorerie pour finir l'année 2024,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN (par procuration), Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

De verser à l'association Sarreguemines JUMP une subvention de quinze mille euros (15 000€) sous la condition impérative de recevoir, avant le jeudi 31 octobre 2024, un document prévisionnel laissant clairement apparaître les mesures actuelles et futures destinées à assurer la viabilité financières et l'équilibre du bilan de l'organisme.

Les crédits seront inscrits au budget 2024, article 65748, fonction 024.

18. Participation au groupement de commandes « Fourniture et acheminement de gaz et prestations associées » mis en place par le Département de la Moselle avec l'appui de Moselle Agence Technique (MATEC)

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et, conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

La suppression des tarifs réglementés de vente implique de plus une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Les consommateurs avaient alors le choix soit de réaliser seuls cette opération ou de participer à un marché organisé par une centrale d'achat afin de déléguer la procédure de consultation à une autre entité et de bénéficier de coûts plus avantageux grâce à une économie d'échelle.

Pour les sites concernés par un contrat de fourniture de gaz, la Ville est actuellement membre d'un groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC), conclu avec Électricité de France jusqu'au 31 décembre 2025.

Au vu de cette échéance, la CASC propose de participer au groupement mis en place par le Département de la Moselle, à compter du 1er janvier 2026.

Ce dernier souhaite en effet, avec l'appui de Moselle Agence Technique (MATEC), mutualiser les procédures afin :

- d'une part, de faciliter les modalités de renouvellement des contrats

- d'autre part, d'obtenir un volume de consommation important et ainsi bénéficier de prix plus avantageux et d'une prestation de service de qualité pour l'ensemble des adhérents.

L'instauration du groupement n'engendrera aucuns frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des fournisseurs, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par MATEC, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel,

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel jointe en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,

- d'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats,

- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants,

- d'inscrire les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel aux budgets correspondants.

---

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Christian DIETSCH**, Madame **Bernadette HILPERT** interroge quant à la parole de la Ville dans le choix de l'opérateur retenu.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** répond que la Ville n'a pas d'influence sur le choix.*

*Madame **Bernadette HILPERT** déclare que c'est ce qu'elle a cru comprendre.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** : "Alors ça ne nous oblige pas. On participe au groupement de commande, ça ne nous oblige pas forcément à signer un groupement de commande. On participe au groupement de commande, si on estime que c'est intéressant pour nous, on peut adhérer ou pas".*

*Monsieur **François BOURBEAU** comprend que ce n'est pas une obligation.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** rajoute qu'on a toujours la liberté de ne pas adhérer.*

*Madame **Bernadette HILPERT** énonce qu'il n'est pas si aisé d'en sortir au regard du délai, trois mois, et du formalisme, lettre recommandée.*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART** répond que pour le moment on adhère au groupement. Ils lancent la consultation sur la base de toutes les communes qui adhèrent. On parle de centaines puisque c'est sur l'ensemble de la Moselle, aussi il risque d'y avoir trois cent communes intéressées. "Donc le volume de gaz est intéressant et après si le prix communiqué à la fin nous intéresse, on signe les contrats avec le fournisseur retenu. Si nous on veut de notre côté consulter, on peut consulter, mais on sait très bien que plus le groupement est important, plus le prix va quand même être intéressant".*

*Madame **Bernadette HILPERT** précise que la Ville n'est pas représentée dans la commission d'appel d'offres.*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART** répond par l'impossibilité d'y faire siéger les 300 communes.*

*Madame **Bernadette HILPERT** interroge quant à la forme de représentation, ça pourrait être la Communauté d'Agglomération. "Il n'y a pas de forme de représentation, c'est confiance totale".*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** complète que ce n'est pas quelque chose de nouveau. Par exemple, la Ville adhère au centre de gestion pour un certain nombre d'assurances personnelles, l'assurance statutaire ... C'est le centre de gestion qui pilote. "On n'a pas notre mot à dire, on participe simplement".*

*Madame **Bernadette HILPERT** estime que la question du choix de l'opérateur du gaz est importante. Elle rajoute que dans les hôpitaux des expériences intéressantes ont été effectuées.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** donne raison à Madame HILPERT et indique souligner simplement l'aspect technique.*

*Madame **Bernadette HILPERT** met en avant qu'il n'y a pas seulement l'aspect technique mais également l'aspect financier.*

*Monsieur **Christian DIETSCH** signifie que le but est vraiment "plus il y a de volume, plus faible sera le prix, c'est un ratio. On sait bien ce qu'on paye à l'heure actuelle, on verra bien l'évolution du prix du gaz".*

***Monsieur le Maire** expose que la multiplication aujourd'hui des groupements de commandes dans différents domaines et dans différentes collectivités, s'explique de manière conjoncturelle à l'image des associations ou d'autres. "On a de plus en plus de groupements de commandes qui nous sont présentés, avec toutes les questions que ça peut poser auxquelles il faut être vigilant évidemment".*

*Madame **Nicole MULLER-BECKER** souhaite confirmer que les explications sont toujours très bien données en commission des finances. Il avait été question de cette façon de travailler avec MATEC et qu'il n'y avait pas d'obligation, comme précisé par Monsieur le Premier Adjoint, d'adhérer ou de prendre ce qui est proposé.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25 modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28, relative à la constitution de groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-3-II,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le Département de la Moselle propose, avec l'appui de Moselle Agence Technique (MATEC), de participer à un marché groupé de fourniture de gaz naturel à partir du 1er janvier 2026,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN (par procuration), Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER, François BOURBEAU

Abstention : Bernadette HILPERT

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel,

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel jointe en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,

- d'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats,

- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants,

- d'inscrire les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel aux budgets correspondants.

19. Contrat avec l'éco-organisme ALCOME dans le cadre du projet "Ville Zéro Mégot"

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

ALCOME a ainsi comme principal objectif la réduction de mégots mal jetés à hauteur de 40 % d'ici fin 2026. Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf. pièce jointe) qui prévoit :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoiement des voies publiques

- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

ALCOME apportera des kits de sensibilisation ainsi qu'un soutien financier. Ce dernier, défini selon un barème fixé à 1,58 € par habitant pour les villes touristiques, est estimé à 32 500 € pour Sarreguemines.

La municipalité souhaitant s'engager activement dans la lutte contre la pollution des mégots de cigarettes dans le cadre du projet « Ville Zéro Mégot », le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la signature du contrat-type avec ALCOME pour la durée de leur agrément, jusqu'au 31 août 2027

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de ce contrat ou tout document qui s'y réfère.

---

*Après la présentation du rapport par Madame **Christiane HECKEL**, Monsieur **François BOURBEAU** déclare que c'est une bonne initiative. "Tout ce qui va dans le sens moins de déchets dans la rue est parfait". Il demande confirmation qu'il n'y a pas de coûts pour la Ville ayant compris que les 37 200 € représentent des recettes et non pas un coût.*

*Madame **Christiane HECKEL** répond qu'il y aura certains coûts pour la Ville mais minimes.*

*Monsieur **François BOURBEAU** demande si ce sont des coûts d'adhésion.*

*Madame **Christiane HECKEL** répond par la négative.*

*Monsieur **François BOURBEAU** comprend qu'il s'agit de coûts intrinsèques, de nettoyage.*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART** confirme ces derniers coûts ainsi que des dépenses liées à l'achat de cendriers.*

***Monsieur le Maire** mentionne l'aide importante sur le dispositif. "Le reste, si on achète effectivement du mobilier, on le fait de toute façon par ailleurs. C'est vrai que la question des mégots c'est une plaie aujourd'hui en matière de propreté dans la ville et donc une opération comme celle-là est intéressante".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Christiane HECKEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement,

Considérant la volonté de la municipalité de s'engager activement dans la lutte contre la pollution des mégots de cigarettes dans le cadre du projet « Ville Zéro Mégot »,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN (par procuration), Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'approuver la signature du contrat-type, tel que joint en annexe, entre la Ville de SARREGUEMINES et ALCOME pour la durée de leur agrément, jusqu'au 31 août 2027

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de ce contrat ou tout document qui s'y réfère.

20. Rapport de suivi de l'artificialisation des sols sur la Commune de Sarreguemines

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a établi en son article 194 une trajectoire visant à atteindre l'absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs tranches de réduction du rythme de l'artificialisation des sols sont prévues. La première tranche s'étend de 2021 à 2031 et se base sur la consommation effective d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) de 2011 à 2021.

Il est précisé que l'enveloppe foncière attribuée aux communes pour la période 2021-2031 est la résultante d'une procédure de territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols effectuée par la Région à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'assurer le suivi du rythme d'artificialisation des sols, l'article 206 de la loi précitée dispose que : « Le maire d'une commune (...) doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, présente au conseil municipal (...) au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. »

Ce rapport fait l'objet d'un débat ainsi que d'une délibération du conseil municipal. Le rapporteur précise que ces formalités sont accomplies au moins une fois tous les trois ans à compter de l'approbation de la loi.

En matière de contenu, le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols est venu préciser que :

Le rapport relatif à l'artificialisation des sols soumis à la présente délibération doit obligatoirement faire état de « La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ».

Ce rapport a pour objectif de présenter la diminution du rythme de consommation foncière sur le territoire communal et donc de connaitre avec précision l'enveloppe foncière encore mobilisable pour la suite de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le rapport présenté s'appuie sur les données du portail national de l'artificialisation des sols ainsi que sur les données des observatoires locaux du foncier.

D'autres éléments devront figurer dans les rapports triennaux ultérieurs :

1) Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme.

2) Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables.

3) L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme.

Compte tenu de ces éléments, il résulte :

- Que la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) sur le ban de la commune de Sarreguemines, eu égard aux informations et données permettant cette évaluation, a été de 42,5 hectares entre 2011 et 2021. Ce qui correspond à 1,41% du territoire communal.

- Que la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) sur le ban de la commune de Sarreguemines, eu égard aux informations et données permettant cette évaluation, a été de 1,6 hectares après approbation de la loi climat et résilience. Ce qui correspond à 0,05% du territoire communal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération.

- De charger M. le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération et ses annexes, dans un délai de 15 jours, au Préfet de Région, au Préfet de département, au Président de Région, au Président du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SMAS) et au Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de M. l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L2231-1 et R2231-1,

Vu le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement son article L153-27,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et plus particulièrement ses articles 194 et 206,

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,

Considérant la procédure de modification du SRADDET Grand Est,

Considérant la procédure de révision du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines engagée le 11 avril 2024,

Considérant la proposition d'accompagnement méthodologique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, approuvée par délibération communautaire du 30 mai 2024,

A partir de ce rapport, annexé à la présente délibération, le conseil municipal formule les observations suivantes :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN (par procuration), Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- D'approuver le rapport de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération.

- De charger M. le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération et ses annexes, dans un délai de 15 jours, au Préfet de Région, au Préfet de département, au Président de Région, au Président du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SMAS) et au Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

21. Cession de la parcelle cadastrée section 59 numéro 134 aux époux MUNSCH

La ville de Sarreguemines est propriétaire de la parcelle cadastrée section 59 numéro 134 d'une superficie totale de 2825 m² située rue de Folpersviller.

Les époux MUNSCH, résidant au 29 rue de Folpersviller, ont sollicité la commune par courrier en date du 17 mai dernier pour l'acquisition de cette parcelle, pour laquelle ils disposent d'un fermage pour y poser des ruches. Ils souhaiteraient y implanter de l'hébergement insolite sur le thème de l'apiculture alliant écologie et service.

Monsieur et Madame MUNSCH ont fait une proposition financière de 105.000,00 €, ce qui correspondait à l'évaluation des domaines effectuée en date du 17 mai 2024.

En cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- de céder la parcelle cadastrée section 59 numéro 134, d'une surface globale de 2825 m² au prix de 105.000,00 € aux époux MUNSCH résidant au 29 rue de Folpersviller,

- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.

---

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Christian DIETSCH**, Monsieur **François BOURBEAU** demande si cette cession a fait l'objet d'une promotion sur le site internet de la Ville pour savoir si ce terrain était à vendre.*

*Monsieur **Christian DIETSCH** répond que c'est une procédure de gré à gré.*

*Monsieur **François BOURBEAU** estime que ça n'empêche pas le gré à gré ensuite.*

*Monsieur **Christian DIETSCH** rejoint Monsieur BOURBEAU mais en l'occurrence, ce terrain est occupé par des ruches.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** signale qu'on aurait difficilement vu, par exemple, une proposition supérieure peut être alors qu'ils sont occupants et c'est juste à côté de leur habitation. "Je crois qu'il y a aussi de bonnes relations à entretenir avec nos administrés".*

***Monsieur le Maire** évoque le projet lié à la question de l'apiculture.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** rappelle que c'est un terrain donné en décembre 2021 en fermage. Ils l'utilisent d'ailleurs aujourd'hui et si on devait le vendre à quelqu'un d'autre, c'est leur activité même d'apiculteurs qui serait remise en cause. "On ne souhaite quand même pas ça".*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** interroge quant au type de parcelle.*

*Monsieur **Christian DIETSCH** répond que tous les terrains route de Bitche et rue de Folpersviller sont tous faits de la même façon. "Vous avez une zone constructible près de la route et derrière vous avez un grand champ qui est en zone naturelle voire agricole".*

*Monsieur **Jean-Luc EBERHART** indique que présentement il y a 10 ares constructibles et 17 ares naturels derrière.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** comprend que la zone est naturelle alors que de l'autre côté elles sont agricoles. Etant concerné personnellement, du côté pair il s'agit de zones agricoles.*

***Monsieur le Maire** revient sur le point précédent portant sur l'artificialisation des sols qu'il faut adopter et non pas en prendre acte. La mise aux voix est faite.*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu l'intérêt de Monsieur et Madame MUNSCH de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 59 numéro 134 pour y implanter de l'hébergement insolite sur le thème de l'apiculture, pour laquelle ils disposent déjà d'un fermage pour y poser des ruches,

Vu la proposition financière faite par les demandeurs à hauteur de 105.000,00€,

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle en question qui ne revêt pas d'intérêt particulier,

Après avis des différentes commissions,

Décide : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN (par procuration), Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- de céder le terrain cadastré section 59, numéro 134 d'une superficie de 2825 m², au prix de 105.000,00 € aux époux MUNSCH, domiciliés 29 rue de Folpersviller
- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère

22. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations d'attributions
du conseil municipal au maire,

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 a décidé à l'unanimité de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, des attributions.

- <u>Décisions financières</u> :

N°	Objet	Date de l'acte
DF17JUIN24	Avenant Arrêté Constitutif Régie Avance Animations Municipales	20/06/2024
DF22JUIL24	Avenant Arrêté Constitutif Régie "Manifestations et Fêtes Foraines"	09/07/2024
DF23JUIL24	Virement de crédits n°8 du budget principal 2024	15/07/2024
DF24AOUT24	Virement de crédits n°1 budget annexe des parcs de stationnement	09/08/2024
DF25AOUT24	Virement de crédits n°9 du budget principal 2024	27/08/2024
DF26AOUT24	Arrêté portant souscription d'une ligne de trésorerie 2024-2025	28/08/2024

- Acceptation des indemnités de sinistres suivantes :

Exercice	N° pièce	Date pièce	Libellé	Montant TTC
2024	74	16/01/2024	INDEMINITE DOMMAGES INCENDIE MAISON DE QUARTIER DE WELF	223 731,00
2024	75	16/01/2024	INDEMNISATION INONDATION SOUS STATION CHAUFFERIE HDV	9 429,37
2024	2241	02/09/2024	INDEMNITE SINISTRE 75.23 SUR VEHICULE MASTER EQ 408 CF SUITE REPARATIONS	3 145,92

- La Ville de Sarreguemines a sollicité diverses subventions dans le cadre du Festival International « MIR REDDE PLATT » 2023.

La Ville a obtenu les subventions suivantes :

- **De l'Etat via la DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles Grand Est :

Dans le cadre du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture (Langues de France et Outre-Mer) » :

Subvention demandée : 12.000 €

Subvention versée : 12.000 €

- **DEPARTEMENT DE LA MOSELLE :**

Dans le cadre du projet « Soutien et de diffusion des langues du territoire » :

Subvention demandée : 5000 €

Subvention versée : 4000 €

- **REGION GRAND EST :**

Au titre du dispositif « Soutien aux actions et structures en faveur du développement des langues et cultures régionales » :

Subvention demandée : 25.000 €

Subvention versée : 23.920 €

Autorisation d'occupation du domaine public :

- Après avoir réceptionné un appel à manifestation d'intérêt spontané de la société CAMPING-CAR PARK afin d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire de l'aire d'accueil des camping-cars de Sarreguemines, un avis de publicité a été publié sur le site internet de la ville afin de permettre à d'autres intéressés de se manifester et ainsi organiser une concurrence entre les potentiels occupants.

Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, Monsieur le Maire autorise la société Camping-Car Park à occuper le domaine public (parcelle 133 section 16) du 14 juin 2024 au 30 juin 2031 en vue de la rénovation, de la gestion et de la médiatisation de l'aire.

URBANISME

Section 10 n°105	59 rue Maréchal Foch	Habitation/Commercial	390 m²
Section 80 n°34	64 rue Sainte Barbe	Habitation	961 m²
Section 72 n°207	6 rue du Lieutenant Cahen	Habitation	649 m²
Section 58 n°120	71A rue de Deux Ponts	Habitation	737 m²
Section 51 n°65	55 rue de Deux Ponts	Habitation	557m²
Section 21 n°339	11 rue des Glaieuls	Habitation	556 m²
Section 27 n°183,190 Et 182	6 rue de la Halte	Habitation	939 m²
Section 26 n°28	9 place Chanoine Kirch	Habitation	77 m²
Section 30 n°490 Lots 3 et 13	15 rue de l'Abbé Krebs	Habitation	1137 m²
Section 30 n°490 Lot 4	15 rue de l'Abbé Krebs	Habitation	1137 m²
Section 06 n°26	05 rue de l'Eglise	Habitation	130 m²
Section 22 n°64	23 Clos closerie des Lilas	Habitation	279 m²
Section 60 n°238	28 rue du Palatinat	Habitation	672 m²
Section 26 n°18	7 rue de Grosbliederstroff	Habitation	116 m²
Section 1 n°86	5 avenue de la Gare	Commercial	237 m²
Section 72 n°67	13 rue des Près	Habitation	236 m²
Section 10 n°105	59 rue du Maréchal Foch	Habitation	390 m²
Section 13 n°444/408	6 rue Gutenberg	Commercial	10646 m²
Section 4 n°18	76 rue de France	Habitation	253 m²
Section 60 n°322/347	20 rue de Folpersviller	Habitation	1370 m²
Section 53 n°137	03 rue de Ruffec	Habitation	695 m²

Section 76 n°204	11 rue des Noisetiers	Habitation	1465 m²
Section 76 n°93	6 rue du Beau Site	Habitation	595 m²
Section 24 n°581	rue du Himmelsberg	TAB	1074 m²
Section 23 n°26	59 rue du Petit Pars	Garage	7115 m²
Section 81 n°315/318 Et 320	26 rue Sainte Barbe	Habitation	1247m²
Section 72 n°511	4A rue Edouard Fogt	Habitation	318 m²
Section 23 n°177	57 rue de la Montagne	Habitation	291 m²
Section 14 n°119	17 rue Saint Jean	Habitation	1314 m²
Section 8 n°437	44-46 rue Clémenceau	Habitation	1567 m²
Section 41 n°246	5 venelle des Mûriers	Habitation	303 m²
Section 21 n°367	33 rue des Bleuets	Habitation	378 m²
Section 26 n°13	15 rue de Grosbliederstroff	Habitation	120 m²
Section 01 n°17	1 rue de la Chapelle	Habitation	715 m²
Section 81 n°319/316	28 rue Sainte Barbe	Habitation	1005 m²
Section 23 n°352	rue du Château d'eau	Technique	293m²
Section 51 n°221/223 225	1 impasse le Petit Prince	Habitation	1224 m²
Section 21 n°175	34 rue de Hambach	Habitation	927 m²
Section 77 n°12/13/16	71 rue de la Blies	Habitation	13637 m²

23. Divers

Communications

Monsieur le Maire *informe du lancement de la saison culturelle ce vendredi soir à 20 h 00 à l'Hôtel de Ville avec la Compagnie des Ames Nocturnes "Magic Mozart". Toute l'assemblée y est cordialement invitée et il est demandé de confirmer sa présence.*

Puis, il montre l'affiche consacrée aux Bombardements de Sarreguemines et en particulier du pensionnat. Il convie l'assemblée à l'inauguration le vendredi 04 octobre 2024 à 18 h 00 à l'Institution Sainte Chrétienne.

Madame ***Bernadette HILPERT*** *intervient, en complément du précédent conseil municipal, et évoque la sortie du livre "Les Ogres" de Castanet. Cet auteur a écrit le livre sur les EHPAD ainsi que celui consacré aux crèches dont People and Baby, dont La Maison Bleue. "Si vous avez envie de le lire, il vient de sortir en librairie. Voilà, c'était la petite minute littéraire. Merci".*

Monsieur le Maire *souhaite à tous une bonne rentrée au Conseil. "C'est parti pour une année, merci beaucoup".*

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 23 septembre 2024

1. Approbation du procès-verbal de la 35ème séance du Conseil Municipal
2. Rapport d'activité 2023 du délégataire des parcs de stationnement
3. Rapport d'activité 2023 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique
4. Rapport d'activité 2023 du délégataire du réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines
5. Rapport d'activité 2023 du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch
6. Taxe sur les friches commerciales – année 2025
7. Modification de l'AP-CP : Mise en accessibilité des bâtiments (16ERPTRA30)
8. Mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal de Territoire : convention de reversement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire
9. Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE
10. Actualisation des effectifs
11. Apprentissage
12. Revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) attribuée aux enseignants artistiques territoriaux.
13. Adhésion à l'association « CILAC » - Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel -
14. Adoption du Projet d'Etablissement 2024-2030 du Conservatoire
15. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Ludothèque
16. Aide de 5 000 € à Yann Schrub pour sa qualification aux JO Paris 2024
17. Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association « Sarreguemines Jump »
18. Participation au groupement de commandes « Fourniture et acheminement de gaz et prestations associées » mis en place par le Département de la Moselle avec l'appui de Moselle Agence Technique (MATEC)
19. Contrat avec l'éco-organisme ALCOME dans le cadre du projet "Ville Zéro Mégot"
20. Rapport de suivi de l'artificialisation des sols sur la Commune de Sarreguemines
21. Cession de la parcelle cadastrée section 59 numéro 134 aux époux MUNSCH
22. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)
23. Divers

Le Maire
Marc ZINGRAFF

Le Secrétaire
Maxime TRITZ